



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 11/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit d'étude de CHF 615'000.— pour le projet des jeux d'eau du Jardin Doret, du réaménagement des quais, de la rénovation de la place de jeux et de l'aménagement d'un accès au Léman

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Lu. 18 mars 2024 à 18h00	Salle 6 - HDV
COFI - Finances	Me. 06 mars 2024 à 18h15	Salle CC
ComEn ² - Environnement et énergie	Je. 07 mars 2024 à 18h30	Salle 6 - HDV

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU PRÉAVIS	4
2. CONTEXTE.....	4
2.1 Contexte général	4
2.2 Historique du Jardin Doret	4
3. ENJEUX ET OBJECTIFS	5
3.1 Considérations urbanistiques	5
3.2 Évolution des besoins	5
3.3 Objectifs	6
4. CONCOURS	6
4.1 Lancement de la procédure	6
4.2 Consultation participative préalable	7
4.3 Participants au concours.....	7
4.4 Jugement des projets	8
4.5 Devises et lauréat	9
4.6 Projet Lauréat.....	9
4.7 Remise des prix	10
4.8 Exposition publique des projets	10
4.9 Recours	11
4.10 Mandat d'étude	11
5. MANDATAIRES	11
5.1 Architecte-paysagiste – Pilote du projet.....	11
5.2 Bureau technique pour les équipements hydrauliques	11
5.3 Ingénieur civil.....	11
5.4 Autres mandataires	11
6. PÉRIMÈTRE DE TRAVAIL.....	12
7. ASPECTS FINANCIERS	12
7.1 Compte d'attente	12
7.2 Devis général +/- 25%.....	12
7.3 Récapitulatif des prestations prévues	13
7.4 Subventions	13
7.5 Plan des investissements	14
7.6 Financement.....	14
7.7 Amortissement	14
7.8 Conséquences sur le compte de résultats	14
Valorisation des prestations propres	14
8. CALENDRIER INTENTIONNEL DES ÉTUDES ET DE LA RÉALISATION	15
9. CONCLUSION	16

ABRÉVIATIONS

AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
URB	Service de l'urbanisme et de la mobilité
TRA	Service des travaux publics, espaces verts et entretien
SIA	Société suisse des ingénieurs et architectes

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude de TTC CHF 615'000.00, permettant de développer le projet « Mon Précieux » du bureau MAP Monier architecture du paysage, retenu à l'issue du concours en mai 2023, en vue de sa réalisation,

2. CONTEXTE

2.1 Contexte général

Très appréciée des jeunes enfants et des familles pendant la belle saison, la pataugeoire du Jardin Doret ne répondait plus aux normes et recommandations en vigueur. Soucieuse d'assurer la sécurité des utilisateurs, la Municipalité s'est résolue à la fermer en 2019. Elle souhaite maintenant répondre aux besoins des utilisateurs en transformant cette installation en espace aqua ludique, sous forme de jeux d'eau, tout en rénovant la place de jeux adjacente, réaménageant la partie basse du parc et améliorant l'accès au Lac.

Le Jardin Doret ou Parc de l'Arabie existait déjà vers 1730. Il apparaît clairement sur la carte Siegfried en 1870. C'est le plus grand espace vert d'un seul tenant de la Ville de Vevey. Il fait partie des espaces publics majeurs et emblématiques comme la Place du Marché, les Quais, les Jardins du Rivage, la Place Robin, le Parc du Panorama ou l'Esplanade St-Martin. Dans un territoire communal largement urbanisé, ces espaces d'envergure sont relativement rares et très prisés.

2.2 Historique du Jardin Doret

Jardin Doret ou Parc de l'Arabie. L'appellation Arabie provient certainement du patois « La Rabiye : terrain caillouteux, raboteux », où ne pousse qu'une herbe maigre qui s'explique par la proximité de l'embouchure de la Veveyse qui, avant son endiguement, devait constituer un vaste pierrier. Dès 1730, cette partie du bord du lac est transformée en jardin par l'apport de terre végétale et la plantation d'arbres. C'est Vincent Doret, marbrier, qui y implante sa marbrerie en 1733 ainsi que sa villa avec jardin. Quatre générations de Doret se sont succédé à l'Arabie. C'est en 1918 que les héritiers décident de faire une donation à la Ville de Vevey, à condition que le terrain arboré devienne un parc public. La commission du Conseil communal fait alors le vœu d'y aménager un jardin pour les enfants. En 1930, la maison du jardinier est transformée en école enfantine.

En 1945, la « Villa Doret » est utilisée comme école de la photographie et, en 1971, un centre professionnel est construit et inauguré au nord du parc. C'est en 1974 que sera mis en service le Gazoduc suisse romand entre Bex et Vernier, posé au fond du lac Léman, dont l'un des atterrages se situe à Vevey, dans le Jardin Doret. Cette installation s'accompagne, en 1975, de l'édicule des WC, construit au-dessus du poste de sectionnement du gaz, et le bassin rond de la pataugeoire. Une place de jeux avec un bateau en bois a été mise en place à côté de la pataugeoire en 1999.

La pataugeoire a fermé depuis 2019 pour des raisons d'hygiène et de sécurité due à la profondeur d'eau trop importante. Un projet de réduction de la hauteur d'eau à 20 cm a été envisagé en 2022 puis abandonné au profit d'une installation plus pérenne et mieux adaptée à l'évolution des besoins.

3. ENJEUX ET OBJECTIFS

3.1 Considérations urbanistiques

Selon le nouveau plan directeur communal, le besoin en espaces verts publics va encore s'intensifier dans les années à venir, en rapport à l'augmentation de la population et aux changements climatiques. Les possibilités d'en créer de nouveaux étant limitées, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants pour répondre aux attentes en termes de santé, bien-être, jeux, délassément et loisirs. Valorisation dans laquelle s'inscrivent les jeux d'eau du Jardin Doret, la place de jeux et le réaménagement de la partie basse du parc.

Le Jardin Doret est le plus grand et le plus ancien des parcs de la Ville de Vevey. Aménagé dès 1730, il a été remanié à de nombreuses reprises dont les dernières fois lors de l'implantation de la pataugeoire en 1975. Il se présente actuellement comme une grande entité paysagère, agrémentée de bassins, de pelouses et d'arbres vénérables et majestueux. La partie située au bord du lac se distingue par un aménagement moins élaboré à l'exception du bassin rond de la pataugeoire, assurant une articulation entre la continuité des quais et celle du parc.

La césure que représente la Veveyse est un élément marquant. Cette rivière, au régime torrentiel, est canalisée et bordée de murs sous forme de digues en pierre. Elle n'est franchissable, au droit du parc, que par deux passerelles. Le lit du cours d'eau n'est quant à lui accessible que depuis le lac sur la grève que constituent les sédiments. Au vu des crues imprévisibles qui ont principalement lieu en plein été et des remous à son embouchure, l'accès et la baignade ne doivent pas y être encouragés.

3.2 Évolution des besoins

Comme les quais, le parc était, au 19^e siècle, principalement dédié à la promenade et à la contemplation du paysage auxquels s'adonnaient les touristes de passage et les habitant·e·s, surtout le dimanche. L'équipement était alors limité à quelques bancs et fontaines et les pelouses, émaillées de massifs de fleurs, interdites aux piétons. Dès le milieu du 20^e siècle, avec la tendance hygiéniste, les gazons ont été progressivement investis pour des activités sportives, des jeux et des bains de soleil. La pataugeoire de 1975 est sans doute l'équipement le plus marquant qui accompagne ce développement, avec la construction simultanée de l'édicule des WC au bord du lac et des douches en plein air. L'aménagement de la place de jeux est un peu plus récent, puisqu'il date de 1999. Des aménagements plus modestes comme un beach-volley, une installation pour slackline, des tables de ping-pong, des grills et tables de pique-nique ont pris place ultérieurement. Ces derniers ont facilité une appropriation de l'ensemble de l'espace du parc par une plus grande partie de la population.

Avec la densification du tissu urbain, la pression se fait toujours plus forte sur ce type d'espace situé au bord du lac. Le Jardin Doret est très prisé par toutes les générations à divers moments de la journée et de la semaine, surtout le week-end et durant la belle saison. La pataugeoire et la place de jeux sont plus particulièrement utilisées par les familles avec petits enfants, les garderies, les jardins d'enfants et UAPE. Raison pour laquelle la recherche d'une solution alternative à la fermeture de la pataugeoire est ressentie comme urgente et de première nécessité ; ceci d'autant plus avec le réchauffement climatique et le besoin de rafraichissement.

3.3 Objectifs

Les objectifs définis pour ce projet sont les suivants :

- Créer une nouvelle attraction et un rafraichissement bienvenu.
- Positionner les jeux d'eau et la place de jeux en prenant en compte la contrainte du tracé des conduites du gazoduc et l'articulation avec la promenade des quais, importante voie de mobilité piétonne et vélos.
- Répondre à la demande des utilisatrices et utilisateurs d'espaces aquatiques, enfants, adolescents et familles.
- Prévoir une installation conforme aux normes d'hygiène et de sécurité actuelles (exigences moins élevées pour des jeux d'eau que pour une pataugeoire).
- Intégrer spatialement et/ou fonctionnellement la place de jeux existante, qui a besoin d'être rénovée, aux nouveaux aménagements de jeux d'eau.
- Porter une attention particulière à la sobriété des matériaux et à la consommation d'eau.
- Remplacer les installations techniques vétustes de traitement de l'eau en les plaçant en sous-sol à proximité des jeux d'eau.
- Procéder au réaménagement de transition des alentours des jeux d'eau et de la place de jeu en traitant la question de l'ombrage de ces installations, des équipements, mobilier et bancs complémentaires.
- Envisager le réaménagement de l'espace baignade car les accès au lac sont désuets et inadaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite (PMR).
- Suggérer d'éloigner le cheminement des jeux d'eau et de la place de jeux et de le redimensionner afin de permettre une bonne cohabitation entre les piétons et les cyclistes.

4. CONCOURS

4.1 Lancement de la procédure

Des séances d'échange d'idées et de coordination ont eu lieu entre les différents services communaux, afin de mieux définir les besoins, les opportunités et les contraintes inhérents à ce projet important pour la Ville. En particulier, les services des Travaux publics et de l'Urbanisme ont mené une réflexion approfondie visant à obtenir des propositions de variantes sur un périmètre d'implantation défini, dans un temps le plus restreint possible, tout en respectant les marchés publics. Pour ce faire, la procédure la plus appropriée a été celle du concours de projets sur invitation, selon le règlement SIA 142.

Dans sa séance du 31 octobre 2022, la Municipalité décidait de lancer ce concours pour le futur espace aqualudique du Jardin Doret, en remplacement de l'actuelle pataugeoire.

L'objet principal du concours portait sur la requalification de la partie du parc correspondant au périmètre d'implantation des jeux d'eau et de la place de jeux. Leur positionnement respectif conditionne les aménagements paysager, l'accès au lac et les cheminements soumis à une importante fréquentation et à de potentiels conflits d'usage durant la belle saison.



En clair : périmètre de réflexion

En rouge : périmètre d'implantation des installations

Le concours a permis également une réflexion sur un périmètre élargi comprenant l'ensemble du parc et ses abords, de part et d'autre de la Veveyse. L'objectif étant d'avoir un concept directeur pour la gestion et le futur développement du jardin, dans le respect de ses valeurs patrimoniales et paysagères.

4.2 Consultation participative préalable

En date du 5 décembre 2022, une soirée de consultation participative s'est tenue avec quatre commissions municipales distinctes (Égalité des genres, Jeunesse, Sport et Famille). Durant cette soirée, plusieurs thématiques ont été abordées autour du Jardin Doret, de son utilisation, de sa place de jeux, de son bassin, etc. Cela a permis de prendre en compte différentes suggestions et de les intégrer directement dans le cahier des charges du concours.

4.3 Participants au concours

Le programme du concours et son cahier des charges, validés par la Municipalité, ont été transmis aux architectes et architectes paysagistes qui ont répondu positivement à l'invitation début 2023.

Les six candidats suivants ont participé au concours des jeux d'eau du Jardin Doret :

- bbz landschaftarchitekten bern Gmbh, Berne
- GayMenzel Sàrl, Monthey
- Approches SA, Lausanne (ex-Hüsler & Associés SA)
- MAP Monnier architecture du paysage SA, Lausanne
- Paysagegestion SA, Lausanne
- U15 Architectes Sàrl, Vevey

4.4 Jugement des projets

Deux journées ont été nécessaires, les 9 et 16 mai 2023, à l'appréciation et au jugement des projets rendus anonymement par les candidats. Sur les six bureaux initialement invités, un bureau a répondu négativement deux semaines après avoir reçu le dossier du concours (Approches). Cinq projets ont donc été réceptionnés dans le délai imparti et admis au jugement. Le jury était composé de la manière suivante :

Présidente

Mme Christina Zoumboulakis Architecte, Farra Zoumboulakis & Associés, Lausanne

Membres

M. Vincent Imhof	Municipal, TRA, Ville de Vevey
M. Christophe Rime	Architecte et architecte-paysagiste, URB, Ville de Vevey
Mme Mathilde Ferro	Architecte-paysagiste, AO paysage, Genève
Mme Marianne Ghorayeb	Architecte, Vevey
	Représentante de la société civile et des utilisateurs
M. Jean-Jacques Borgeaud	Architecte-paysagiste, Lausanne

Suppléants

Mme Tanya Zein	Architecte, FAZ architectes Sàrl, Genève
M. Antoine Dormond	Municipal, architecte-paysagiste, URB, Ville de Vevey
M. Vittorio Marinelli	Commerçant, Vevey
	Représentant de la société civile et des utilisateurs
M. Thierry Spalla	Ingénieur civil, TRA, Ville de Vevey

À la suite de la première journée de jury, les deux projets encore en lice ont été examinés par les experts ci-après, afin de les analyser du point de vue de l'hydraulique/technique du bassin et des jeux d'eau, de la compatibilité avec le gazoduc ainsi que des besoins des enfants fréquentant la structure d'accueil de l'enfance des Cèdres, représentant les classes d'âge de 0 à 6 ans.

Experts

M. Alain Dougoud	Kannewischer Ingénieurs Conseil Sàrl, Yverdon
M. Fabrice Volluz	Gaznat SA, Responsable Section Infrastructures
Mme Cristina Sproll-Oliveira	Directrice de la structure d'accueil de l'enfance des Cèdres, FAM, Ville de Vevey

Du point de vue des experts, les deux projets analysés ne présentent pas d'incompatibilités techniques ou fonctionnelles avec la réalisation du programme demandé.

4.5 Devises et lauréat

Les cinq projets ont été déposés à l'adresse du maître de l'ouvrage avec les devises suivantes :

01	Mon Précieux	=> <i>retenu pour la 2^e journée de jugement</i>
02	La Rabiye 2035	=> <i>retenu pour la 2^e journée de jugement</i>
03	Acqua Alta	
04	Traces	
05	La Baigneuse	

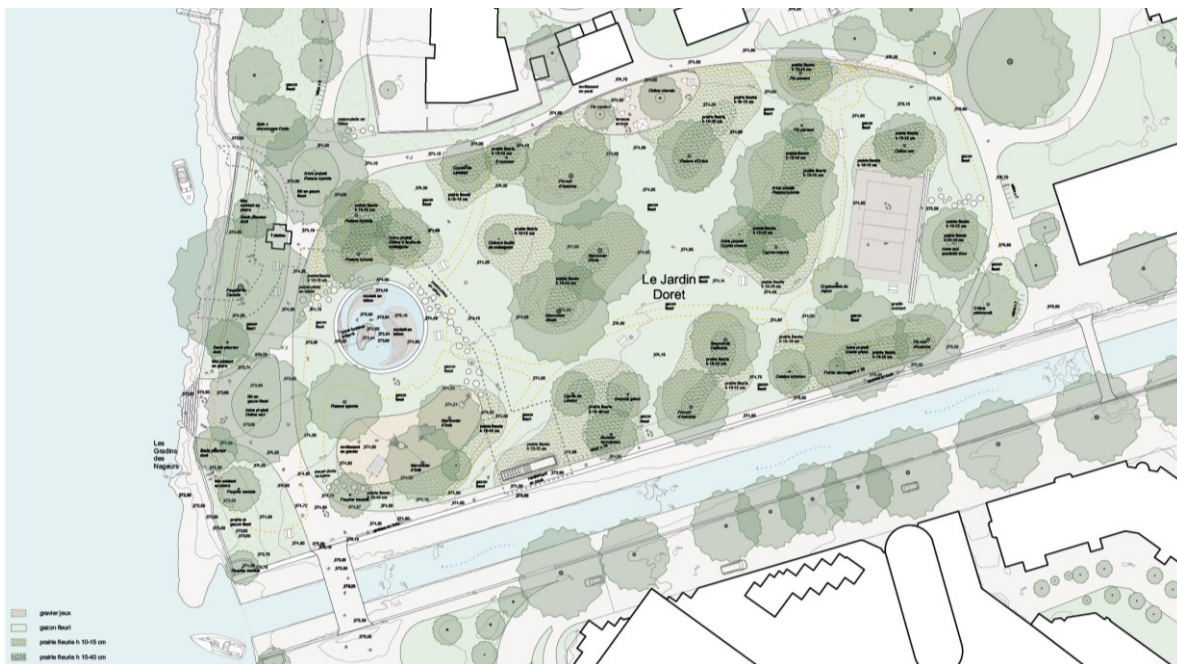
À l'unanimité, le jury a choisi le projet « **01 – Mon Précieux** » comme lauréat du concours. Après ouverture des enveloppes cachetées assurant l'anonymat des candidats, l'auteur du projet est le bureau :

MAP Monnier architecture du paysage SA, Lausanne.

4.6 Projet Lauréat

La radicalité de la proposition, permet de redéfinir l'unité du jardin Doret, traversé par la promenade des rives du lac, avec une surprenante économie de moyen. En ne conservant qu'une boucle de cheminement judicieusement placés, la grande pelouse centrale retrouve sa cohérence d'ensemble. Dans l'esprit du parc paysager à l'anglaise, elle peut être alors consacrée à une polyvalence d'usages. Plus largement végétalisé et arborisé le parc devient un écrin de verdure, dans lequel sont disposés, comme des joyaux, diverses installations spécifiques. Le principe d'aller à l'essentiel par retranchement et simplification est particulièrement apprécié par le Jury. La modestie de l'intervention semble par ailleurs indiquer, que le projet pourrait être réalisé facilement, sur l'ensemble du parc.

Simple, affirmé et cohérent, le projet intègre harmonieusement les éléments du programme dans le parc. En conservant le bassin, la place de jeux et l'accès au lac aux emplacements existants, il réduit fortement leur impact. Le léger déplacement du chemin inférieur, offre un accès direct au lac et un dégagement bienvenu aux jeux d'eaux, installés dans l'anneau de la pataugeoire. Le tapis de gazon modelé qui l'entoure et affleure par endroit la margelle, fait écho au nouveau fond en relief de la pièce d'eau agrémentée de jets d'eau, sous laquelle sont judicieusement placées les installations techniques. La place de jeux, la pelouse et les escaliers d'accès au lac sont revisités et prennent des dimensions plus généreuses. Sans déplacer les installations, le dispositif proposé réussit le tour de force de les mettre en relation, dans un juste rapport d'équilibre.



4.7 Remise des prix

Le jury disposait d'un montant de CHF 60'000.—/HT pour l'attribution de 2 à 3 prix et mentions selon le programme du concours. Conformément à l'art. 17.4 du règlement SIA 142, le jury a décidé d'attribuer une indemnité de CHF 4'000.— à chaque participant.

Sur la base des critères d'évaluation énoncés dans le programme, tenant compte de l'ensemble des délibérations du jury, des expertises des spécialistes-conseils, des critiques de chaque projet, le jury a procédé au classement des projets et a décidé à l'unanimité d'attribuer les prix et mentions suivants :

1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	01 - Mon Précieux	CHF	23'000.—/HT
2 ^e rang	2 ^e prix	02 - La Rabiye 2035	CHF	17'000.—/HT

Total des prix et des indemnités :

Prix : CHF 40'000.—/HT + Indemnités : CHF 20'000.—/HT (5 x CHF 4'000.—/HT)
= CHF 60'000.—/HT.

4.8 Exposition publique des projets

Le vernissage de l'exposition et la remise officielle des prix ont eu lieu le mardi 6 juin 2023 à la Grenette en présence du lauréat, de la Présidente du Jury, des candidats, des membres du jury et de quelques Conseillers communaux.

Cette soirée était l'occasion d'inaugurer l'exposition publique des cinq projets qui s'est tenue durant le mois de juin 2023 dans la Grenette respectant ainsi l'art. 25 du Règlement SIA 142.

4.9 Recours

La communication de la décision du jury ratifiée par la Municipalité a fait l'objet d'un recours de la part du bureau U15 Architectes Sàrl auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal.

Par son arrêt du 19 juillet 2023, la CDAP a considéré le recours irrecevable et a ouvert les voies de droit de trente jours pour déposer un recours au Tribunal fédéral. Le recourant n'a pas poursuivi la procédure.

4.10 Mandat d'étude

Selon l'art. 23 du Règlement SIA 142 ainsi que du point 2.17 du programme du concours, le jury a recommandé au Maître de l'ouvrage d'attribuer la totalité du mandat d'études et de réalisation d'architecte paysagiste (100% des prestations selon la norme SIA 105) au lauréat auteur du projet.

5. MANDATAIRES

5.1 Architecte-paysagiste – Pilote du projet

La Municipalité a subséquemment chargé TRA, en collaboration avec URB, de poursuivre le projet en demandant, dans un premier temps, une offre pour la totalité du mandat d'études et de réalisation d'architecte-paysagiste au bureau lauréat et de proposer l'adjudication et la planification de la suite du projet.

À la fin du délai légal du recours au Tribunal fédéral, plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu avec le bureau Monnier Architecture du paysage SA afin de consolider l'ensemble des postes du devis général du périmètre d'implantation et du périmètre de réflexion. Cette étape a permis de procéder également aux calculs des honoraires dudit bureau et des différents mandataires spécialisés nécessaires à l'étude et la réalisation du projet.

La version définitive de ces documents nous a été transmise le vendredi 22 décembre 2023.

5.2 Bureau technique pour les équipements hydrauliques

Lors des phases principales de l'étude, un bureau spécialisé dans les fontaines et les jeux d'eau sera engagé dans le projet.

5.3 Ingénieur civil

Un bureau d'ingénieurs devra impérativement accompagner le pilote du projet pour les appels d'offres, le calcul des constructions enterrées, la coordination des infrastructures, etc. Il interviendra en fin de phases d'études et principalement lors de l'exécution des travaux.

5.4 Autres mandataires

La participation d'autres mandataires spécifiques (géomètre, sanitaire, etc.) pourrait être indispensable en cours d'étude ou lors de la réalisation du projet. Une réserve financière est provisionnée dans les divers et imprévus pour les mandater.

6. PÉRIMÈTRE DE TRAVAIL

Le périmètre définitif choisi pour la poursuite des études comprend le périmètre d'implantation défini dans le cahier des charges du concours auquel un périmètre étendu d'accès au lac a été ajouté. Cet ensemble permet de proposer une image finale cohérente du réaménagement, incluant le nouvel accès au Léman, souhaité lors de la consultation participative.



7. ASPECTS FINANCIERS

7.1 Compte d'attente

Conformément aux autorisations accordées à la Municipalité par voie de préavis, un compte d'attente au bilan de la Ville, d'un montant de CHF 200'000.—, a été ouvert afin de couvrir les frais inhérents au concours sur invitation et à l'ensemble des éléments constitutifs de la procédure. Ce compte d'attente permet également d'amorcer actuellement les études pour l'avant-projet et le projet basés sur le résultat du concours, en y apportant les adaptations conseillées par les membres du jury.

Ce montant de CHF 200'000.— est intégré à la présente demande de crédit d'étude.

7.2 Devis général +/- 25%

Le devis général calculé par le pilote du projet se monte actuellement à environ CHF 1'550'000.—/TTC pour la réalisation du projet sur le périmètre défini au chapitre précédent, hors honoraires.

7.3 Récapitulatif des prestations prévues

Est présenté ci-dessous l'ensemble des prestations des mandataires nécessaires aux phases d'étude et d'exécution.

Libellé	TOTAL Fr. TTC
Compte d'attente N°9143.430.03	
<i>AMO - Tardin Pittet SA</i>	18'000.00
<i>Démarche participative</i>	9'000.00
<i>Jury, expert et organisation</i>	28'000.00
<i>Prix</i>	65'000.00
<i>Architecte-paysagiste - Monnier Architecture du paysage - SIA 31 et 32</i>	80'000.00
	200'000.00
Architecte-paysagiste - Monnier Architecture du paysage - pilote	
<i>SIA 33 - procédure de demande d'autorisation</i>	8'000.00
<i>SIA 41 - appel d'offres</i>	50'000.00
<i>SIA 51 - projet d'exécution</i>	40'000.00
<i>SIA 52 - exécution de l'ouvrage</i>	82'000.00
<i>SIA 53 - Mise en service</i>	15'000.00
	195'000.00
Fontainier - O-Technic	
<i>SIA 31 - avant-projet</i>	8'000.00
<i>SIA 32 - projet de l'ouvrage</i>	13'000.00
<i>SIA 33 - procédure de demande d'autorisation</i>	6'000.00
<i>SIA 41 - appel d'offres</i>	17'000.00
	44'000.00
Ingénieur civil - JMJ ingénieurs conseils	
<i>SIA 41 - appel d'offres</i>	9'000.00
<i>SIA 51 - projet d'exécution</i>	14'000.00
<i>SIA 52 - exécution de l'ouvrage</i>	35'000.00
<i>SIA 53 - Mise en service</i>	6'000.00
	64'000.00
Divers et imprévus (autres mandataires)	60'000.00
Prestations propres	
<i>Service de l'urbanisme et de la mobilité</i>	7'000.00
<i>Service des travaux publics, espaces verts et entretien</i>	45'000.00
	52'000.00
TOTAL Fr. TTC	615'000.00

7.4 Subventions

Aucune demande de subvention n'est prévue.

7.5 Plan des investissements

Cet objet figure au plan des investissements de la législature 2021-2026, version du 20 novembre 2023, dans le chapitre « Objets à engager » sous :

N° 46 - Bassin-pataugeoire du Jardin Doret CHF 1'610'000.—

Le compte d'attente N°9143.430.03 figure dans le chapitre « Objets en cours » sous :

N° 202 – Espace aqualudique au Jardin Doret – Compte d'attente CHF 200'000.—

Le montant du devis général à +/- 25% des travaux présentés ci-dessus additionné aux prestations propres pour les phases d'exécution et à la présente demande de crédit d'étude intégrant le compte d'attente présente une somme totale pour l'ensemble du projet d'environ CHF 2'300'000.—/TTC

Ce montant sera adapté dans le prochain plan des investissements après la phase SIA 41 des appels d'offres qui permettra une approche financière plus fine.

La différence entre ces deux chiffres provient d'une part du réaménagement du quai Ernest Ansermet et d'autre part principalement de l'extension du périmètre aux berges du Léman afin d'aménager des gradins d'accès au lac.

7.6 Financement

Il est proposé de financer cette dépense par la trésorerie courante par prélèvement sur le compte des investissements « Dépenses d'investissement ». Si nécessaire, cette dépense sera financée par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026.

Ce montant comprend également les CHF 200'000.00 du compte d'attente N°9143.430.03 destinés à couvrir les frais du concours et des premières phases de l'étude (communication C23/2022).

Actuellement, les intérêts se comptent aux taux de 1.44% pour des emprunts à 3 ans.

7.7 Amortissement

Le crédit demandé de CHF 615'000.— sera amorti linéairement, selon les règles du MCH2, de la manière suivante :

Patrimoine administratif :

- amortissement annuel de CHF 61'500.—/TTC sur une durée de 10 ans.

7.8 Conséquences sur le compte de résultats

Valorisation des prestations propres

Le montant de CHF 52'000.—, qui correspond aux charges de personnel des collaboratrices et collaborateurs travaillant sur cet investissement, sera comptabilisé en produit dans le compte de résultats selon l'avancement des travaux.

8. CALENDRIER INTENTIONNEL DES ÉTUDES ET DE LA RÉALISATION

À ce stade du projet, le calendrier suivant est envisagé. Il ne prend pas en compte des éventuels oppositions ou recours lors des différentes phases de la procédure :

Étude de projet (phases SIA 31 et 32)	févr. 2024 à juin 2024
Dépôt du préavis de demande de crédit d'étude	14 mars 2024
<u>Décision du Conseil communal</u>	<u>2 mai 2024</u>
Demande d'autorisation de construire (phase SIA 33)	juin 2024 à oct. 2024
Appels d'offres (phase SIA 41)	juin 2024 à déc. 2024
<u>Dépôt du préavis de demande de crédit de réalisation</u>	<u>févr. 2025</u>
Plans d'exécution	janv. 2025 à avril 2025
Réalisation 1 ^e phase (pataugeoire)	mars 2025 à juin 2025
Réalisation 2 ^e phase (aménagement périmètre d'intervention)	oct. 2025 à mai 2026

9. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

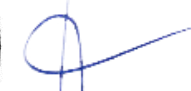
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 11/2024, du 26 février 2024, concernant la « Demande d'un crédit d'étude de CHF 615'000.— pour le projet des jeux d'eau du Jardin Doret, du réaménagement des quais, de la rénovation de la place de jeux et de l'aménagement d'un accès au Léman. »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 615'000.— pour le projet des jeux d'eau du Jardin Doret, du réaménagement des quais, de la rénovation de la place de jeux et de l'aménagement d'un accès au Léman ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte des investissements « Dépenses d'investissement » ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Vincent Imhof

Annexe : Rapport du jury



Ville de Vevey
Service travaux publics, espaces verts et entretiens
Service urbanisme et mobilité
Simplon 16
1800 Vevey

Concours de projets d'architecture ou d'architecture - paysagère à un degré, organisé en procédure sur invitation, selon le règlement SIA 142, édition 2009

Concours, jeux d'eau du Jardin Doret

Parcelle n° 52, Quai Ernest-Ansermet, Vevey

Rapport du jury



Image du projet lauréat

Vevey, juin 2023

Organisateur de la procédure :

Ville de Vevey
Service des travaux publics, espaces verts
et entretien
Rue du Simplon 16
1800 Vevey

Maître de l'ouvrage :

Ville de Vevey
Municipalité
Place de l'hôtel de Ville
1800 Vevey

1	PREAMBULE	1
1.1	Introduction	1
1.2	Objectifs du concours	1
1.3	Périmètre de réflexion et d'implantation des installations	1
1.4	Situation générale et historique	2
2	RAPPEL DES CLAUSES PRINCIPALES RELATIVES A LA PROCÉDURE	3
2.1	Maître de l'ouvrage et organisateur	3
2.2	Forme de mise en concurrence et procédure	3
2.3	Participation au concours	3
2.4	Litiges et recours	3
2.5	Composition du jury	4
2.6	Critères d'appréciation	4
2.7	Prix, mentions et indemnités	4
2.8	Attribution des prix et du mandat	4
3	EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES - PROGRAMME DU CONCOURS	5
3.1	Enjeux urbanistiques	5
3.2	Evolution des besoins	6
3.3	Consultation participative préalable	6
3.4	Objectifs du cahier des charges	6
3.5	Aspects durabilité	7
3.6	Organisation actuelle	7
3.7	Coût cible	11
3.8	Programme	11
4	JUGEMENT	14
4.1	Examen préalable	14
4.2	Acceptation des projets au jugement	14
4.3	1 ^{er} tour de jugement	14
4.4	Présentation des expertises	15
4.5	2 ^{ème} tour de jugement, tour de contrôle	15
4.6	Attribution des prix et mentions	15
4.7	Recommandations du jury	16
4.8	Levée de l'anonymat	16
4.9	Conclusion	16
5	APPROBATION DU JURY	17
6	PRÉSENTATION DES PROJETS	18
6.1	Projet n°1 MON PRÉCIEUX	19
6.2	Projet n°2 LA RABIYE 2035	25
6.3	Projet n°3 Acqua alta	31
6.4	Projet n°4 TRACES	37
6.5	Projet n°5 LA BAIGNEUSE	43

1 PREAMBULE

1.1 Introduction

Très appréciée des jeunes enfants et des familles pendant la belle saison, la pataugeoire du Jardin Doret ne répondait plus aux normes et recommandations en vigueur. Soucieuse d'assurer la sécurité des utilisateurs, la Municipalité de Vevey a dû la fermer en 2019. Elle souhaite maintenant transformer ou remplacer ce bassin rond de 1975 en y aménageant un espace aqualudique, sous forme de jeux d'eau et rénover la place de jeux adjacente.

Le Jardin Doret ou Parc de l'Arabie existait déjà vers 1730. Il apparaît clairement sur la carte Siegfried en 1870. C'est le plus grand espace vert d'un seul tenant de la Ville de Vevey. Il fait partie des espaces publics majeurs et emblématiques comme la Place du Marché, les Quais, les Jardins du Rivage, la Place Robin, le Parc du Panorama ou l'Esplanade St-Martin. Dans un territoire communal largement urbanisé, ces espaces d'envergure sont relativement rares et très prisés. Dans les années à venir, le besoin en espaces publics d'importance va encore s'intensifier, en rapport à l'augmentation de la population, à la densification du tissu urbain et à la diminution des vacances à l'étranger. Les possibilités d'en créer de nouveaux étant limitées, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants afin de répondre aux attentes en termes de santé, bien-être, jeux, délassément et loisirs. Valorisation dans laquelle s'inscrivent les jeux d'eau du Jardin Doret et la place de jeux.

1.2 Objectifs du concours

Les objectifs principaux du concours de projets étaient les suivants :

- Réalisation d'un nouvel espace aqualudique de jeux d'eau.
- Rénovation de la place de jeux existante.
- Réaménagement des espaces paysagers de transition entourant les nouvelles installations de jeux.

1.3 Périmètre de réflexion et d'implantation des installations

Les concurrents devaient dans un premier temps porter leur réflexion sur l'ensemble du Jardin Doret, le périmètre en clair ci-dessous, sa composition paysagère, sa couverture végétale, la nature des cheminements, ses équipements, son rapport avec la promenade des quais, ses accès au lac, la nature des rives, sa baignade, et ses abords aménagés de part et d'autre de la Veveyse. Dans un deuxième temps, ils devaient se concentrer sur le périmètre d'implantation des nouvelles installations, en rouge sur le plan, afin d'y placer l'espace aqualudique des jeux d'eau, la place de jeux rénovée et/ou déplacée, les installations techniques nécessaires, ainsi que les aménagements de transition aux alentours des jeux d'eau et de la place de jeux.



En clair : périmètre de réflexion

En rouge : périmètre d'implantation des installations

1.4 Situation générale et historique

Jardin Doret ou Parc de l'Arabie. L'appellation Arabie provient certainement du patois La Rabiye : terrain caillouteux, raboteux, où ne pousse qu'une herbe maigre qui s'explique par la proximité de l'embouchure de la Veveyse qui, avant son endiguement, devait constituer un vaste pierrier. Dès 1730, cette partie du bord du lac est transformée en jardin par l'apport de terre végétale et la plantation d'arbres. C'est Vincent Doret, marbrier, qui y implante sa marbrerie en 1733 ainsi que sa villa avec jardin. Quatre générations de Doret se sont ensuite succédé à l'Arabie. C'est en 1918 que les héritiers décident de faire une donation à la Ville de Vevey, à condition que le terrain arboré devienne un parc public. La commission du Conseil communal fait alors le vœu d'y aménager un jardin pour les enfants. En 1930, la maison du jardinier est transformée en école enfantine.

En 1945, la villa dite « Villa Doret » est utilisée comme école de la photographie et, en 1971, un centre professionnel est construit et inauguré au nord du parc. C'est en 1974 que sera mis en service le Gazoduc suisse romand entre Bex et Vernier, posé au fond du lac Léman, dont l'un des atterrages se situe à Vevey, dans le Jardin Doret. Cette installation s'accompagne, en 1975, de l'édicule des WC, construit au-dessus du poste de sectionnement du gaz, et le bassin rond de la pataugeoire. Une place de jeux avec un bateau en bois a été mise en place à côté de la pataugeoire en 1999.

La pataugeoire du Jardin Doret a été fermée en 2019 pour des raisons d'hygiène et de sécurité dû à la profondeur d'eau trop importante. Un projet de diminution de la hauteur d'eau à 20 cm a été envisagé puis abandonné en 2022 au profit d'une réflexion pour une nouvelle installation plus pérenne et adaptée à l'évolution des besoins. Dans l'attente d'un projet de jeux d'eau en remplacement de la pataugeoire, une place de jeux provisoire y a été installée. Elle consiste à une surface en copeaux d'écorce agrémentée de quelques jeux et d'une maisonnette. La place de jeux de 1999, à également besoin d'une rénovation. Ce devrait être l'occasion de repenser son utilisation en synergie et complémentarité avec les nouveaux jeux d'eau.



Place de jeux provisoire installée dans la pataugeoire

2 RAPPEL DES CLAUSES PRINCIPALES RELATIVES A LA PROCÉDURE

2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Vevey, représentée par la Municipalité. Cette dernière a mandaté le Service des travaux publics, espaces verts et entretien de la Ville de Vevey, ainsi que le bureau Tardin Pittet Architectes pour l'assistance à l'organisation de la présente procédure. Les Services de l'urbanisme et de la mobilité, ainsi que de la famille, de l'éducation et du sport collaborent activement à cette procédure.

2.2 Forme de mise en concurrence et procédure

Le présent concours de projets, en procédure sur invitation, est régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009 de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Le concours de projets est anonyme à un degré.

La présente procédure de concours est également régie par le droit des marchés publics, à savoir :

- l'accord GATT/OMC du 15.4.1994 sur les marchés publics ;
- l'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 1er juin 2002 ;
- l'accord intercantonal sur les marchés publics du 25.11.1994. - La loi cantonale vaudoise du 24.6.1996 sur les marchés publics ;
- le règlement cantonal vaudois du 7.7.2004 sur les marchés publics (RLMP-VD).

2.3 Participation au concours

Huit bureaux d'architectes et d'architectes-paysagistes ont été invités par l'organisateur à participer au concours des jeux d'eau du Jardin Doret. Les six bureaux cités ci-après par ordre alphabétique ont confirmé leur intérêt et leur disponibilité à participer au concours :

- bbz landschaftarchitekten bern gmbh, Berne
- GayMenzel sàrl, Monthey
- Hüsler & Associés SA (nouvellement approches. sa), Lausanne
- MAP Monnier architecture du paysage SA, Lausanne
- Paysagegestion SA, Lausanne
- U15 Architectes Sàrl, Vevey

Seuls les bureaux invités étaient autorisés à participer. L'association de bureaux ainsi que la sous-traitance n'était pas admise. Les bureaux invités pouvaient s'adjoindre les conseils d'un fontainier, d'un ingénieur civil, d'un artiste et respectivement d'un architecte ou d'un architecte paysagiste, s'ils le jugeaient nécessaire. La Ville de Vevey ne sera toutefois pas dans l'obligation d'adjuger des mandats aux spécialistes consultés par le bureau lauréat.

2.4 Litiges et recours

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à l'attribution du ou des mandats peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification de la décision. Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142, art 28.1.

2.5 Composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Présidente :

Mme Christina Zoumboulakis Architecte, Farra Zoumboulakis & Associés, Lausanne

Membres :

M. Vincent Imhof	Municipal, Travaux publics, espaces verts et entretien, Ville de Vevey
Mme Mathilde Ferro	Architecte-paysagiste, OA studio architecture du paysage, Genève
M. Jean-Jacques Borgeaud	Architecte-paysagiste, Lausanne
Mme Marianne Ghorayeb	Architecte et représentante de la société civile et des utilisateurs, Vevey
M. Christophe Rime	Architecte et architecte-paysagiste, Urbanisme et mobilité, Ville de Vevey

Suppléant·e·s :

M. Antoine Dormond	Municipal, architecte-paysagiste, Urbanisme et mobilité, Ville de Vevey
Mme Tanya Zein	Architecte, FAZ architectes, Genève
M. Vittorio Marinelli	Commerçant et représentant de la société civile et des utilisateurs, Vevey
M. Thierry Spalla	Ingénieur civil, Travaux publics, espaces verts et entretien, Ville de Vevey

Spécialistes-conseils :

M. Alain Dougoud	Kannewischer ingénieurs Conseil Sàrl, Yverdon
M. Fabrice Volluz	Responsable section infrastructures, Gaznat SA, Aigle
Mme Cristina Sproll-Oliveira	Directrice de la Structure d'accueil de l'enfance Les Cèdres

2.6 Critères d'appréciation

Les propositions étaient jugées sur la base des critères suivants :

- respect du cahier des charges, du programme et du règlement ;
- qualités paysagères de la proposition, pertinence de l'intégration au site et de la prise en compte du contexte patrimonial ;
- qualités ludiques, fonctionnelles et spatiales du projet ;
- cohérence architecturale de la proposition ;
- pertinence du concept proposé en lien avec les objectifs énergétiques et environnementaux ;
- prise en compte des aspects de durabilité du projet et promotion de la nature en ville (biodiversité, bien-être et santé des habitant·e·s) ;
- économie de moyens, rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation ;
- respect de l'objectif budgétaire prévu.

2.7 Prix, mentions et indemnités

Le jury disposait d'une somme globale de CHF 60'000.- (HT) pour l'attribution d'environ 2 à 3 prix et mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009. Les prix ou mentions sont attribués aux lauréats du concours dont la proposition a été admise par le jury. Selon l'art. 17.3 du règlement SIA 142, des mentions éventuelles peuvent être attribuées pour 40 % de cette somme au maximum. Le jury pouvait également décider d'accorder une indemnité fixe aux concurrents ayant déposé un projet admis au jugement.

2.8 Attribution des prix et du mandat

Le mandat attribué à l'issue du concours concerne le projet d'un espace aqualudique et d'une place de jeux avec les aménagements paysagers de transition. Le maître de l'ouvrage entend confier la totalité du mandat d'études et de réalisation d'architecte et/ou d'architecte paysagiste (100% des prestations selon la norme SIA 102 respectivement SIA 105) au lauréat auteur du projet recommandé par le jury. L'équipe de projet pourra être complétée par des spécialistes (géomètre, ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur CVS, fontainier, ...). Les mandats des spécialistes seront adjugés ultérieurement de gré-à-gré ou sur invitation, d'entente avec le Maître de l'Ouvrage.

3 EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES - PROGRAMME DU CONCOURS

3.1 Enjeux urbanistiques

Comme relevé par le nouveau plan directeur communal en cours de validation, le besoin en espaces publics va encore s'intensifier dans les années à venir, en rapport à l'augmentation de la population, à la densification du tissu urbain et à la diminution des vacances à l'étranger. Les possibilités d'en créer de nouveaux étant limitées, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants pour répondre aux attentes en termes de santé, bien-être, jeux, délassément et loisirs. Valorisation dans laquelle s'inscrivent les jeux d'eau du Jardin Doret et la réhabilitation de la place de jeux adjacente.

Le Jardin Doret ou Parc de l'Arabie est le plus grand et le plus ancien des parcs de la Ville de Vevey. Aménagé dès 1730 par Vincent Doret, il a été remanié à de nombreuses reprises dont les dernières fois lors de l'implantation de la pataugeoire en 1975 et de la place de jeux en 1999. Il se présente actuellement comme une grande entité paysagère, agrémentée de bassins, de pelouses et d'arbres vénérables et majestueux. La partie située au bord du lac se distingue par un aménagement moins élaboré avec une pataugeoire sous forme de bassin rond, assurant une articulation entre la continuité des quais et celle du parc. Le jardin Doret, avec ses abords élargis fait l'objet du périmètre de réflexion quant à sa valeur historique et paysagère ainsi que ses équipements en termes d'usage.

L'objet principal du concours porte sur la requalification de la partie du parc correspondant au périmètre d'implantation, en prenant en compte la rencontre de ces deux grandes entités paysagères que sont le parc et les quais avec la baignade au bord du lac. Le positionnement des jeux d'eau et de la place de jeux conditionnent les aménagements et le tracé des cheminements. L'importante fréquentation de ces lieux à la belle saison et les conflits d'usage potentiels avec le flux des piétons et des vélos sur les quais, doivent absolument faire partie intégrante de la réflexion.

L'autre élément qui est à prendre en compte est sans doute la césure marquée que représente la Veveyse et son évident intérêt paysager. Cette rivière, au régime torrentiel, est canalisée et bordée de murs sous forme de digues en pierre. Elle n'est franchissable, au droit du parc, que par deux passerelles. Le lit du cours d'eau n'est quant à lui accessible que depuis le lac sur la grève que constitue les sédiments. Au vu des crues imprévisibles qui ont principalement lieu en plein été et des remous à son embouchure, l'accès et la baignade ne doivent cependant pas y être encouragés. Seuls l'accès et l'appropriation des digues qui la borde sont envisageables.



En clair : périmètre de réflexion

En rouge : périmètre d'implantation des installations

3.2 Evolution des besoins

Comme les quais, le parc était, au 19^e siècle, principalement dédié à la promenade et à la contemplation du paysage auxquels s'adonnaient les touristes de passage et les habitant-e-s, surtout le dimanche. L'équipement était alors limité à quelques bancs et fontaines et les pelouses, émaillées de massifs de fleurs, interdites aux piétons. Dès le milieu du 20^e siècle, avec la tendance hygiéniste, les gazons ont été progressivement investis pour des activités sportives, des jeux et des baignades. La pataugeoire de 1975 est sans doute l'équipement le plus marquant qui accompagne ce développement, avec la construction simultanée de l'édicule des WC au bord du lac et des douches en plein air. L'aménagement de la place de jeux est un peu plus récent, puisqu'il date de 1999. Des aménagements plus modestes comme un beach-volley, une installation pour slackline, des tables de ping-pong, des grills et tables de pique-nique ont pris place ultérieurement. Ces derniers ont facilité une appropriation de l'ensemble de l'espace du parc par une plus grande partie de la population.

Avec la densification du tissu urbain, la pression se fait toujours plus forte sur ce type d'espace situé au bord du lac. Le Jardin Doret est très prisé par toutes les générations à divers moments de la journée et de la semaine, surtout le week-end et durant la belle saison. La pataugeoire et la place de jeux sont plus particulièrement utilisés par les familles avec petits enfants, les garderies, les jardins d'enfants et UAPE.

Raison pour laquelle la recherche d'une solution alternative à la fermeture de la pataugeoire est ressentie comme urgente et de première nécessité ; ceci d'autant plus avec le réchauffement climatique et le besoin de rafraîchissement.

3.3 Consultation participative préalable

En date du 5 décembre 2022, une soirée de consultation participative s'est tenue avec quatre commissions municipales distinctes (Egalité des genres, Jeunesse, Sport et Famille). Le compte rendu de cette séance était joint en annexe du règlement programme remis aux participants.

3.4 Objectifs du cahier des charges

Dans le périmètre de réflexion :

- Mener une réflexion sur l'usage et l'unité paysagère du parc jusqu'au bord du lac et ses abords de l'autre côté de la Veveyse.
- Interroger la relation visuelle et fonctionnelle du parc avec le lac, l'accès à la baignade, la renaturation de la rive du lac.
- Evaluer le rapport entre l'entité paysagère du parc avec celle de la promenade des quais qui fera l'objet en 2023 d'une étude de Master plan.
- Proposer des principes généraux d'aménagement du parc, végétalisation, arborisation, cheminements, équipements, mobilier urbain, éclairage, ...
- Mener une réflexion sur l'espace de l'actuelle baignade avec une éventuelle renaturation des rives du lac.
- Prendre en compte le fait qu'un projet de skate-park est prévu sur les quais de l'autre côté de la Veveyse, triangle entre le quai Maria Belgia et la place de l'Aviron.

Dans le périmètre d'implantation :

- Créer une nouvelle attraction et un rafraîchissement bienvenu.
- Positionner les jeux d'eau et la place de jeux en prenant en compte la contrainte du tracé des conduites du gazoduc et l'articulation avec la promenade des quais, importante voie de mobilité piétonne et vélos.
- Répondre à la demande des utilisateurs d'espaces aquatiques, enfants, adolescents et familles.
- Prévoir une installation conforme aux normes d'hygiène et de sécurité actuelles (exigences moins élevées pour des jeux d'eau que pour une pataugeoire).
- Intégrer spatialement et/ou fonctionnellement la place de jeux existante, qui a besoin d'être rénovée, aux nouveaux aménagements de jeux d'eau.
- Porter une attention particulière à la sobriété des matériaux et à la consommation d'eau.
- Remplacer les installations techniques de traitement de l'eau en les plaçant en sous-sol à proximité des jeux d'eau.
- Procéder au réaménagement de transition des alentours des jeux d'eau et de la place de jeu en traitant la question de l'ombrage de ces installations, des équipements, mobilier et bancs complémentaires.

3.5 Aspects durabilité

Les changements climatiques et ses conséquences sont une thématique devenue centrale dans notre société. Suite aux différents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) déclarant, entre autres, que "si on ne les maîtrise pas, les changements climatiques vont accroître le risque de conséquences graves, généralisées et irréversibles pour l'être humain et les écosystèmes", la population et les autorités politiques mondiales ont pris conscience de l'importance d'agir en faveur du climat dès à présent.

À Vevey, la Municipalité a déclaré l'urgence climatique en juin 2020 et a attribué, en septembre 2020, un mandat afin d'élaborer la politique climatique communale. Fruit de plus de deux ans de réflexion et d'une démarche participative, le Plan climat veveysan est désormais consultable sur les liens ci-dessous en version complète ou synthétique :

- [Plan climat Vevey 2022](#)
- [Synthèse Plan climat Vevey 2022](#)

Dès lors, l'ensemble des propositions du concours devait également être réfléchies sous l'aspect de la durabilité et des adaptations aux changements climatiques ; et ce en correspondance des différentes thématiques abordées dans le Plan climat veveysan.

3.6 Organisation actuelle

Le Jardin Doret est délimité à l'ouest par le Léman, au sud par la Veveyse, au nord et à l'est par des bâtiments. Il est parcouru de cheminements piétons, invitant à la promenade, tout en reliant l'avenue Nestlé au bord du lac. Deux passerelles piétonnes franchissent la Veveyse. Celle du bas assure la continuité spatiale des quais tandis que la passerelle intermédiaire permet de relier le collège de la Veveyse et plus largement le quartier de la Madeleine.

La surface du parc, richement arborisée, comprend des surfaces de pelouse permettant aux utilisateurs de s'y délasser. La partie haute (côté est) dispose d'équipements de sports comme un beach-volley et une installation pour slackline. L'ensemble du parc est équipé de grilles fixes permettant d'y faire des grillades, de plusieurs bancs, d'une table et de petites fontaines. La présence d'œuvres d'art est également à signaler. La partie basse comprend des toilettes publiques, des douches en plein air, le bassin rond de la pataugeoire, un kiosque en bois, des tables de ping-pong et une place de jeux pour enfants avec un « bateau échoué ».

La limite sud qui longe la Veveyse est marquée par un mur en pierre sous forme de digue.

Mobilité douce

Les quais au bord du lac, et les rues qui lui sont parallèles, représentent l'axe de mobilité douce le plus agréable et le plus apprécié à Vevey. La rue située entre les quais et la fontaine fait partie du réseau piétonnier complémentaire ainsi que du réseau cyclable selon le Plan directeur communal des mobilités douces. Un itinéraire de randonnée pédestre cantonal parcourt également les quais. Ces itinéraires sont empruntés tant par les piétons que les vélos, trottinettes et autres véhicules non motorisés. La cohabitation entre les différents utilisateurs peut parfois s'avérer difficile, sur les sections très fréquentées, ce qui est le cas à l'emplacement de l'actuelle pataugeoire et de la place de jeux, en particulier durant la belle saison. Une grande attention doit être portée à ce conflit d'usage ; la vitesse étant parfois excessive dans la descente à la sortie de la passerelle appelée « pont de l'Europe ». A ce propos, il est suggéré d'éloigner dans la mesure du possible, le cheminement des jeux d'eau et de la place de jeux. L'accès pour les cyclistes doit avoir une largeur suffisante pour permettre une bonne cohabitation entre les piétons et les cyclistes ; c'est-à-dire entre 4.00 et 4.50 m.

Installations existantes

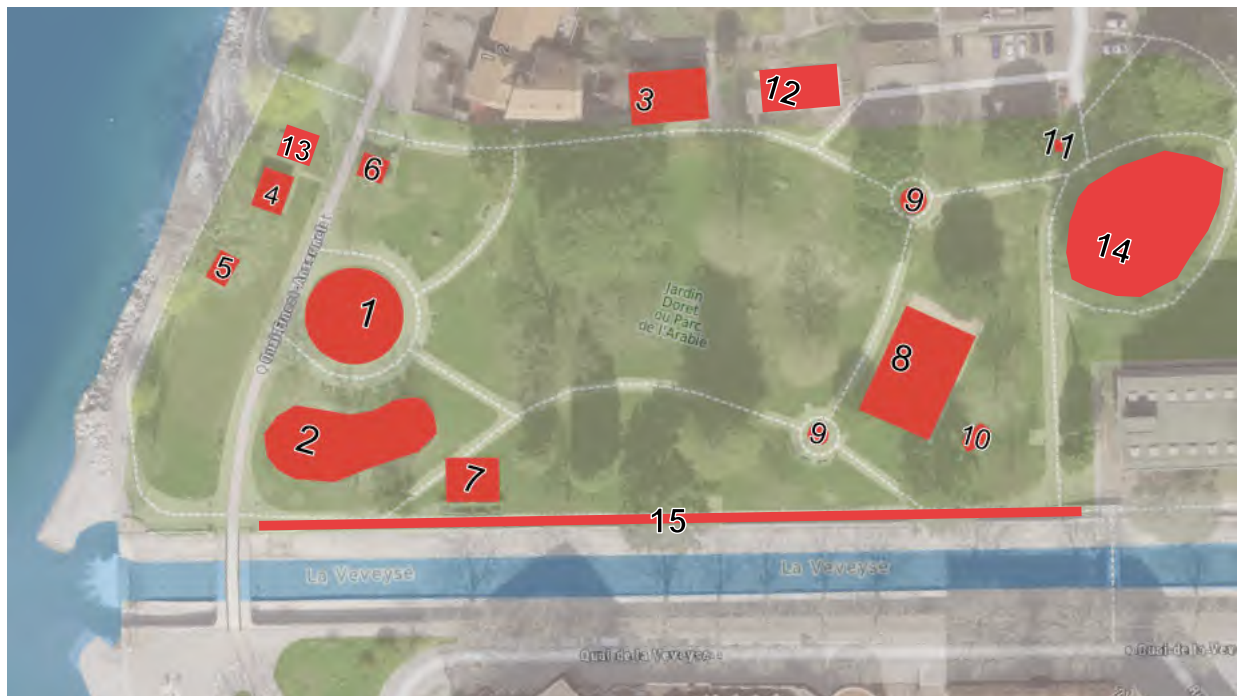
Les installations existantes, reportées sur le plan schématique ci-après, seront en principe, démolies, désaffectées ou rénovées. Il s'agit de la pataugeoire (1), de la place de jeux (2) et de ses installations techniques de traitement et filtration de l'eau (3).

La pataugeoire (1) de 1975, sous forme de bassin rond en béton, d'une profondeur moyenne de 50 cm pour une surface d'environ 290 m², ne correspond plus aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur. Cette installation peut être démolie et déplacée ou réutilisée et transformée.

La place de jeux (2) de 1999 ne répond plus entièrement aux normes actuelles de sécurité. Vu sa proximité avec la pataugeoire, sa rénovation, avec possibilité de la déplacer le cas échéant, est intégrée au programme du concours.

Les installations techniques (3), se trouvent dans l'ancienne station de pompage du SIGE située dans le bâtiment no ECA 2862. L'utilisation de ce local ne sera plus possible suite au projet de revalorisation du bâtiment en établissement public. Le programme du concours comprend la construction selon nécessité, d'un local technique avec bassin tampon, proche des jeux d'eau, et disposé en sous-sol.

La situation des jeux d'eau et du local technique doit tenir compte des contraintes liées à la présence des installations du gaz et des racines des arbres en sous-sol.



- | | |
|--|--|
| (1) Pataugeoire | (8) Beach-volley |
| (2) Place de jeux | (9) Fontaines |
| (3) Ancienne station de pompage, local technique, WC PMR | (10) Œuvres d'art |
| (4) Edicule WC et poste de sectionnement du gazoduc | (11) Point de collecte des déchets (écopoint) |
| (5) Douches en plein air | (12) Zone « Slackline » |
| (6) Kiosque en bois | (13) Tables de ping-pong |
| (7) Poste de détente et de comptage du gazoduc | (14) Parc à chiens |
| | (15) Mur de digue en pierre visible depuis le jardin |

L'édicule de WC publics (4), a été érigé lors de la construction du Gazoduc en 1974, au-dessus du poste de sectionnement (PS) enterré. Les aérations de ce PS (zones à risques d'explosion EX) font partie de la structure du bâtiment existant. Une modification de cet édicule nécessiterait une approbation des autorités fédérales. Voir plans d'exécution des WC et des aérations du PS de l'époque dans l'annexe C3. A côté de l'édicule se trouvent des douches en plein air (5), et deux tables de ping-pong (13). Ces équipements sont à conserver ou à redimensionner, mais leur emplacement respectif pourra être revu en fonction des réflexions menées sur le projet.

Un WC public pour personnes à mobilité réduite (PMR) muni d'un accès Eurokey existe également derrière la station de pompage (3).

Le cabanon en bois exploité comme kiosque (6), sera démonté en 2023 à la suite du déménagement de cette activité dans l'ancienne station de pompage (3), qui verra également l'aménagement d'une terrasse et l'ajout d'un WC public non généré. Une réflexion communale est en cours afin de transformer éventuellement, à futur, l'ensemble de cette construction en un café-restaurant. Un extrait des plans du projet actuel est disponible dans l'annexe C5.

Le beach-volley (8), localisé dans le haut du parc, se trouve proche des deux fontaines (9), d'une œuvre d'art (10) et de l'emplacement de collecte des déchets (11).

Le dernier aménagement réalisé en 2021 est l'installation d'une zone « Slackline » (12). Notons également la présence d'un parc à chiens (14), dont l'emplacement suscite de temps à autre quelques plaintes du voisinage vis-à-vis du bruit des canidés.

Arborisation

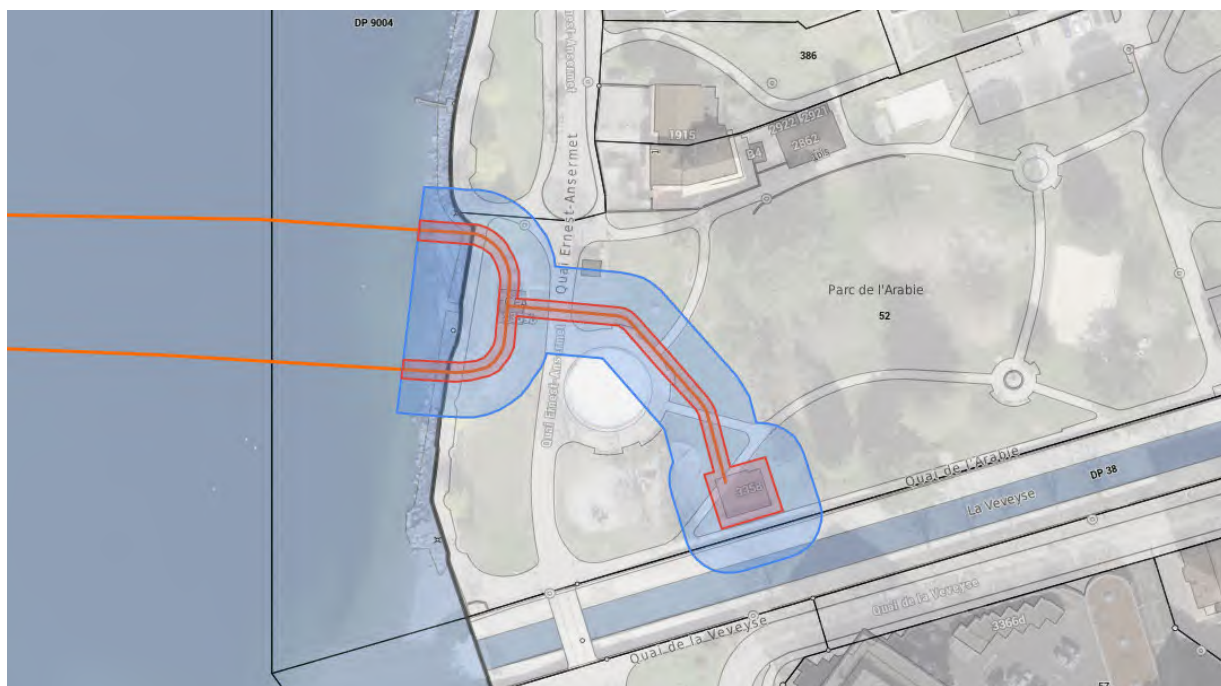
Ce jardin est inscrit à l'inventaire des jardins historiques ICOMOS (<https://www.icomos.ch/fr/>) et des sites ISOS (<https://map.cartoriviera.ch/s/ei3tK>). Il est constitué de nombreux arbres séculaires et remarquables dont certains spécimens mesurent plus de 30 mètres et forment des couronnes allant au-delà des 20 mètres de diamètre. Ces arbres, arbustes et plantes vivaces, constituent avec le dessin des cheminements, les fontaines (9) et la sculpture (10), l'essentiel de la valeur paysagère du jardin Doret.

Les arbres du parc sont de plus protégés selon l'art. 2 du Règlement communal sur la protection des arbres. Ils devront impérativement être mis en valeur et préservés. Toutes planifications et interventions devront porter une attention particulière dans le périmètre des couronnes et surtout des racines.

Installations de transport par conduite – Gazoducs et installations annexes (PS+PDC)

Des installations de transport par conduites de gaz naturel à haute pression sont présentes dans le périmètre d'implantation du concours (exploitant Gaznat SA). Elles sont soumises à la Loi fédérale sur les installations de transport par conduites (LITC) et les Ordonnances y relatives.

Le gazoduc sous-lacustre GSL1 sort du Léman au niveau du Jardin Doret et passe par un poste de sectionnement (PS) situé sous l'édicule de WC publics. Depuis ce poste de sectionnement, une conduite de liaison, gazoduc haute pression, relie un poste de détente et de comptage (PDC) complètement enterré, propriété d'Holdigaz SA (7). La pression de service est de 70 bars.



Périmètre bleu : bande de sécurité de 10 m. de part et d'autre du gazoduc soumis à autorisation de l'Inspection fédérale des pipelines

Périmètre rouge : bande de 2 m. de part et d'autre du gazoduc à laisser libre de toutes constructions

Des prescriptions de sécurité contraignent les projets de construction à proximité de ce gazoduc. Toute construction à une distance inférieure à 10 mètres nécessite une autorisation de travaux de l'Inspection fédérale des pipelines.

Les concurrents devaient tenir compte de la présence de ces infrastructures et appliquer de manière stricte les contraintes inhérentes à ces installations. Elles ne peuvent en aucun cas être supprimées, déplacées ou modifiées.

Les distances minimales de sécurité selon la fiche technique « Projet de construction de tiers » devront être respectées.

Un gabarit d'espace-libre de 2 mètres de part et d'autre des gazoducs doit rester libre de toutes constructions (fondations, puits, poteaux, etc.). L'accès aux installations gazières devra être garantie 24h/24h pour le personnel gazier et les véhicules d'urgence. Les véhicules des services d'intervention doivent pouvoir accéder facilement aux installations annexes par des routes ou des chemins consolidés.

Il ne sera accordé aucune dérogation aux prescriptions fédérales. Les divergences seront traitées par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

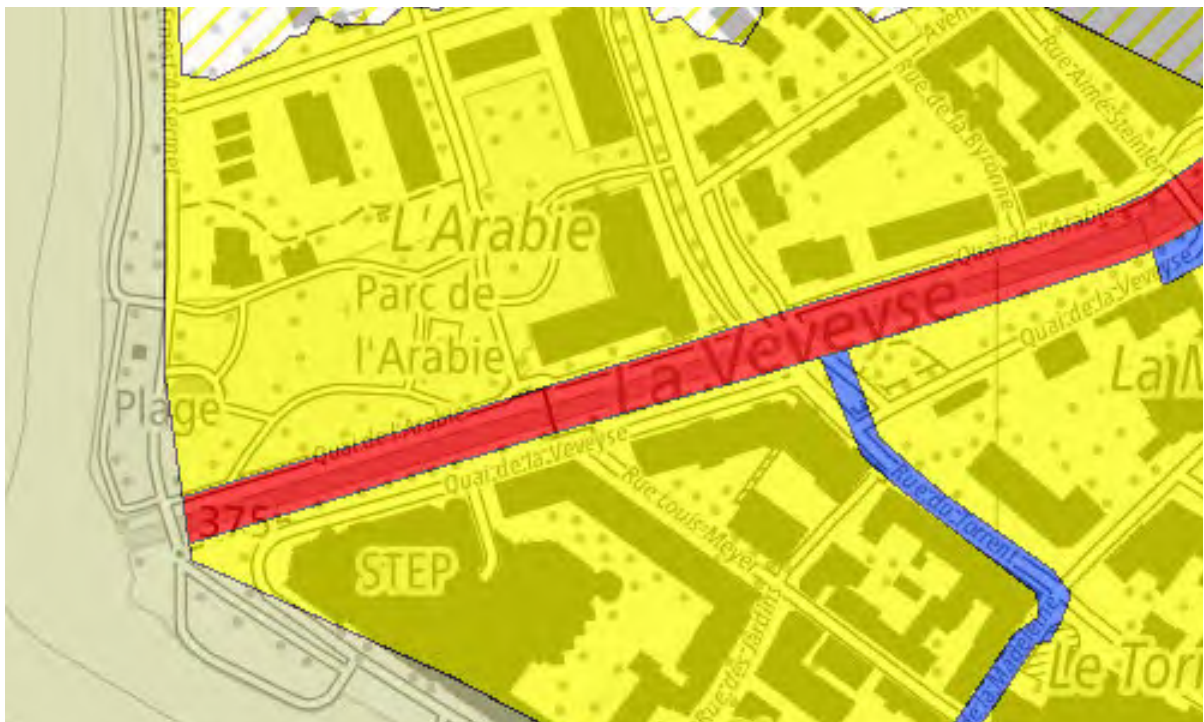
Lac

Au fur et à mesure de l'aménagement du Parc de l'Arabie, des surfaces ont été parfois gagnées sur le lac en anticipation sur le domaine public cantonal avec l'octroi de concessions. Les berges tels qu'aménagées avec des enrochements ont une fonction importante de lutte contre l'érosion à prendre absolument en considération. Les accès au lac sont par ailleurs désuets et ne correspondent plus aux normes. Ils ne sont également pas adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite (PMR). Le réaménagement de l'espace baignade et la renaturation partielle ou complète de la rive du lac sont envisagés.

A noter que toutes constructions et modification projetées sur les berges et au-delà de celles-ci devront faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE).

Veveyse

Le cours d'eau est quasiment totalement endigué sur le territoire veveysan. Ses murs latéraux créent une ligne forte et marquée sur sa partie basse, adjacente au Jardin Doret. Le régime torrentiel et la capacité hydraulique de la section du cours d'eau à cet endroit ne permettent aucune intervention dans le lit et sur les digues de la rivière. Toutes modifications de ces éléments entraîneraient un changement d'état hydraulique critique lors des crues.



Carte des dangers : en rouge : élevé, en bleu : moyen, en jaune : faible

Durant les 30 dernières années, les crues se sont principalement produites en périodes estivales (entre mai et août) avec des fortes intensités. Le bassin versant de la Veveyse étant important, des crues, consécutives à des orages non localisés sur Vevey, peuvent être inattendues et provoquer également un charriage important. Bien qu'il s'agisse d'un milieu naturel à l'instar du lac dans lequel la baignade est admise, il est fortement déconseillé d'accéder au lit et à l'embouchure directe de ce cours d'eau.

Finalement, la face du mur en pierre visible depuis le Jardin Doret (pt 15 du plan schématique des installations existantes en p. 16) n'a pas d'intérêt marqué et son intégration peut être repensée de manière différente.

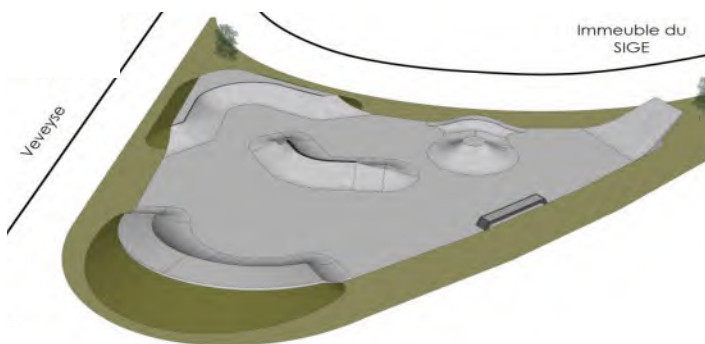
Aménagement en cours : skate-park du rivage

La zone herbeuse à l'angle des Quais Maria-Belgia et de la Veveyse, proche du SIGE, a été identifiée pour y réaliser un skate-park en 2023. Cette parcelle est en effet suffisamment éloignée des habitations pour ne pas générer de nouvelles nuisances de voisinage ; elle est également intégrée dans un environnement facilement accessible.

Le projet, situé au bas de la Veveyse, consiste en la création d'un espace de 250 m² en béton, formant une structure indissociable avec des éléments directement coulés dans la masse (rampes, engins, ...). En termes d'espaces verts, une paroi végétale séparera le site du chemin d'accès au SIGE. Trois arbustes seront également replantés à proximité.



Situation et projet du skate-park du rivage



3.7 Coût cible

L'enveloppe globale s'élève à CHF 1'140' 000 TTC, sans les honoraires pour les études et la réalisation. Le détail des montants ci-dessous est donné à titre indicatif.

Déconstruction	80'000.00
Jeux d'eau	630'000.00
Place de jeux	230'000.00
Aménagements paysagers de transition	140'000.00
Divers et imprévus	60'000.00
TOTAL TTC	1'140'000.00

3.8 Programme

Les concurrents devaient dans un premier temps porter leur réflexion sur l'ensemble du Jardin Doret, sa composition paysagère, sa couverture végétale, la nature des cheminements, ses équipements, son rapport avec la promenade des quais, ses accès au lac, la nature des rives, sa baignade, et ses abords aménagés de part et d'autre de la Veveyse. Des principes de réaménagement et d'entretien du parc et de la baignade étaient donc attendus de la part des concurrents, en relation avec le programme et l'implantation des nouvelles installations.

Le programme prévoit la réalisation du nouvel espace aqualudique de jeux d'eau avec les installations techniques qui lui sont propre ainsi que la rénovation de la place de jeux existante. Le tout est à situer dans le périmètre d'implantation des installations, en cohérence avec l'ensemble du parc et son articulation avec la promenade des quais, l'axe de mobilité douce et la baignade au bord du lac.

Aucune dimensions et matérialité ne sont imposées pour les espaces de jeux, locaux techniques et réaménagement paysager demandés dans le programme. Les installations sont dimensionnées en fonction des besoins ainsi que de l'espace et de l'enveloppe financière disponibles pour ce projet. Les surfaces du programme résumées ci-dessous sont donc fournies à titre indicatif.

Programme	Surface m ² indicative
Jeux d'eau	400
Locaux techniques	30
Place de jeux	500
Réaménagement	5000

Jeux d'eau :

L'espace aqualudique de jeux d'eau tout public, doit permettre à toutes les générations de s'y rencontrer. L'attractivité de l'installation dépendra autant de l'intérêt des utilisateurs que des spectateurs de tous âges. Les jeux d'eau favoriseront l'interactivité, la variabilité des formes, des débits et des usages permettant à la fois de s'asperger et de se tremper dans des vasques. Une réflexion sera également menée sur l'utilisation de cet espace toute l'année afin d'éviter une utilisation concentrée uniquement sur la période estivale.

Il est à préciser ici que le bureau de prévention des accidents, en référence aux normes européennes et suisses et aux diverses jurisprudences, recommande une hauteur d'eau inférieure à 20 cm pour considérer un plan d'eau comme étant une pataugeoire. Passé cette dimension, le plan d'eau est admis comme un bassin non-nageur nécessitant une surveillance permanente par du personnel qualifié. Dès lors, le Maître d'ouvrage ne souhaite en aucun cas recourir à la surveillance d'une telle installation située dans un parc public hors infrastructure de baignade de type piscine. Quel que soit les propositions de jeux d'eau, les normes et réglementations d'hygiène et de traitement de l'eau devront être appliquées pour autant que cela soit nécessaire (bassins naturels).

Il est utile de rappeler qu'avec la densification du tissu urbain, la pression se fait toujours plus forte sur ce type d'espace situé au bord du lac. Le Jardin Doret est très prisé par toutes les générations à divers moments de la journée et de la semaine, surtout le week-end et durant la belle saison. La pataugeoire et la place de jeux sont plus particulièrement utilisées par les familles avec de petits enfants, les garderies, les jardins d'enfants et l'UAPE.

Locaux techniques :

Dans la mesure où cela est nécessaire, un espace de locaux techniques en sous terrain, doit être prévu sous ou à proximité des jeux d'eau. Il comprendra toutes les installations nécessaires à la programmation, la filtration et au traitement de l'eau ainsi qu'un bassin tampon. L'impact en surface sera réduit au minimum possible, principalement l'accès aux locaux.

Place de jeux :

La place de jeux peut être rénovée sur son emplacement ou réaménagée ailleurs en fonction de la synergie recherchée avec l'espace aqualudique des jeux d'eau. Comme pour ce dernier, les jeux proposés favoriseront l'interactivité, la variété et une utilisation intergénérationnelle.

Cette place de jeux sera propice aux mouvements. Les enfants pourront y bouger, sauter, courir, jouer, interagir, s'inventer des histoires.

Souvent fréquentée par des enfants d'âge très varié, accompagnés par des adultes et/ou des seniors, le projet tiendra compte de la diversité du public fréquentant ce lieu et nécessitera le développement de zones de jeux adaptées en fonction de l'âge et des activités : jeux libres, jeux créatifs favorisant l'imagination, aménagements naturels, etc.

Aménagement de transition :

Le périmètre d'implantation des installations devra être réaménagé en fonction de la solution retenue pour les espaces ludiques et les locaux techniques. L'étendue du réaménagement dépendra également de la démarche proposée, à l'issue de l'analyse du périmètre de réflexion. Dans tous les cas, ce réaménagement devra résoudre les interfaces entre le quai Ernest Ansermet, la baignade et l'entité paysagère du parc qui se prolonge jusqu'au lac.

Zones ombragées :

Une exposition prolongée aux rayonnements ultraviolets et les coups de soleil augmentent le risque de cancer de la peau. Une réflexion pourra être menée afin de situer une partie des équipements d'aires de jeux ainsi que des surfaces de détente, partiellement ou entièrement à l'ombre en privilégiant l'ombre procurée par la végétation existante ou en proposant une approche différente. Pour rappel, une attention particulière sera portée à toutes interventions dans le périmètre des arbres (impact des démolitions, des nouvelles infrastructures, etc.).

4 JUGEMENT

Le jury s'est réuni au complet mardi 08 mai et mardi 16 mai 2023.

Les principes du déroulement du jury selon le règlement SIA 142 ont été rappelés ainsi que les critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours.

4.1 Examen préalable

A la suite du lancement du concours, le bureau Husler et Associés, nouvellement approches. sa, a annoncé son retrait du concours. Cinq dossiers sont parvenus à l'adresse du Maître de l'ouvrage. La réception des projets a été consignée par le secrétariat du Maître de l'ouvrage avec la mention de la devise. Tous les documents demandés devaient parvenir sous couvert de l'anonymat, jeudi 27 avril 2023 à 16h00 au plus tard.

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, un examen préalable des dossiers reçus a été effectué par le bureau Tardin Pittet architectes qui assistait le Maître de l'ouvrage dans l'organisation du concours. Il portait sur le respect des délais et des exigences formelles ainsi que sur la remise des informations et documents demandés, conformément aux divers points énoncés dans le document A1 « Programme du concours », ainsi que le document « Réponses aux questions ».

Les résultats du contrôle ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury. Les projets ont été numérotés dans un ordre aléatoire de 1 à 5 :

N°	Devise
1	MON PRECIEUX
2	LA RABIYE 2035
3	Acqua alta
4	TRACES
5	LA BAIGNEUSE

4.2 Acceptation des projets au jugement

Les 5 projets remis respectent les conditions et délais prescrits par le programme du concours.

Le projet n°5 LA BAIGNEUSE s'écarte des dispositions du programme, en installant la place de jeux hors du périmètre d'implantation.

Le jury décide à l'unanimité d'admettre au jugement les cinq projets et d'exclure de la répartition des prix le projet n°5 LA BAIGNEUSE.

4.3 1^{er} tour de jugement

Le jury a pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement, puis s'est déplacé sur le site du Jardin Doret. Il a ensuite siégé en plenum, en procédant par tours éliminatoires.

Le jury a effectué un premier tour de jugement en se basant sur les critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours.

Il a décidé de ne pas retenir les projets suivants :

N°	Devise
3	Acqua alta
4	TRACES
5	LA BAIGNEUSE

Le jury a effectué à nouveau un passage devant les 5 projets et confirmé à l'unanimité le choix de retenir les 2 projets restants pour procéder à une analyse détaillée par les spécialistes-conseils.

La 1^{ère} séance de jugement est levée mardi 8 mai à 17h30.

4.4 Présentation des expertises

En début de séance, mardi 16 juin, le jury a pris connaissance du résultat des expertises effectuées par les spécialistes-conseils, en lien avec les aspects techniques et constructifs des jeux d'eau, la présence des installations de gaz sur le site, en lien avec l'usage des jeux et du parc par les enfants et leur famille.

Les analyses effectuées sur la base des projets transmis à la suite de la 1^{ère} journée de jury ont montré que les deux projets ne présentaient pas d'incompatibilités techniques ou fonctionnelles avec la réalisation du programme demandé.

4.5 2^{ème} tour de jugement, tour de contrôle

Le jury passe en revue les 2 projets retenus en reprenant les critères d'évaluation mentionnés dans le règlement programme. Les points positifs et négatifs sont ainsi successivement relevés que ce soit pour les jeux d'eau et la place de jeux, les aménagements de transition mais aussi le rapport au lac, le parc et à la Veveyse.

Au terme des délibérations, après avoir passé en revue à nouveau les 5 projets, le jury confirme les tours d'élimination et le choix des projets retenus.

Le jury constate que le projet n°1 MON PRECIEUX démontre de grandes qualités que ce soit au niveau de la réflexion d'ensemble, le parc et sa composition paysagère, la relation créée avec le lac par l'aménagement d'une placette, ainsi que les équipements proposés pour les jeux d'eau et la place de jeux. Le jury a particulièrement apprécié la pertinence et la simplicité du projet qui résout de manière harmonieuse les questions posées par le concours tout en offrant le potentiel d'adaptation souhaité par le Maître de l'ouvrage.

4.6 Attribution des prix et mentions

Le jury dispose d'un montant de 60'000.- HT pour l'attribution de 2 à 3 prix et mentions conformément au programme du concours.

Conformément à l'art. 17.4 du règlement SIA 142, le jury décide d'attribuer une indemnité de 4'000.- à chaque participant.

Sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le programme, tenant compte de l'ensemble des délibérations du jury, des expertises des spécialistes-conseils et des critiques de chaque projet, le jury procède au classement des projets et décide à l'unanimité d'attribuer les prix et mentions suivants :

1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	n°1_ MON PRECIEUX	CHF 23'000.- / HT
2 ^{ème} rang	2 ^{ème} prix	n°2_ LA RABIYE 2035	CHF 17'000.- / HT

4.7 Recommandations du jury

Le jury recommande à l'unanimité au Maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et d'exécution aux auteurs du projet classé 1er rang, 1er prix, le projet n°1 MON PRECIEUX, sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Il recommande au lauréat de prendre en compte dans le développement du projet les aspects suivants :

- conserver le caractère unitaire et modeste du projet, tout en assurant les contraintes liées à l'entretien du parc ;
- affiner les intentions des divers jeux proposés (saisonnalité, complémentarité) ;
- traiter l'interface entre le bassin et la prairie en gardant le caractère paysager proposé ;
- résoudre l'accès véhicules au local du gazoduc situé le long de la Veveyse ;
- préciser le mobilier, notamment en lien avec les besoins des parents autour des jeux.

4.8 Levée de l'anonymat

Le jury procède ensuite à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets primés, puis en suivant la numérotation des projets.

n°1_ MON PRECIEUX	MAP Monnier Architecture du Paysage SA, Lausanne
n°2_ LA RABIYE 2035	GayMenzel sàrl, Monthey
n°3_ Acqua alta	Paysagegestion SA, Lausanne
n°4_ TRACES	bbz landschaftarchitekten gmbh, Berne
n°5_ LA BAIGNEUSE	U15, Novello Eligio, Vevey

4.9 Conclusion

Le concours des jeux d'eau du Jardin Doret avait pour objectif la réalisation d'un nouvel espace aqualudique de jeux d'eau et la rénovation de la place de jeux existant. Ces propositions devaient également s'inscrire dans une vision globale du parc, respectant la haute valeur patrimoniale et paysagère de ce lieu tout en lui offrant un meilleur rapport au lac.

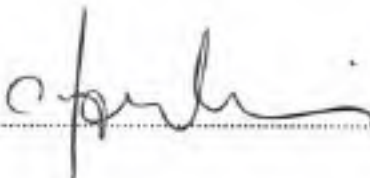
Le jury remercie chaleureusement tous les participants pour leur contribution pour ce projet important pour la Ville de Vevey. Il a grandement apprécié la qualité et la diversité des propositions qui lui ont permis de faire le choix de la meilleure réponse au cahier des charges du concours.

5 APPROBATION DU JURY

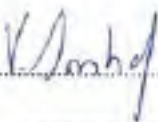
Le présent rapport a été adopté par les membres du jury le 16 mai 2023.

Présidente :

Mme Christina Zoumboulakis

**Membres :**

M. Vincent Imhof



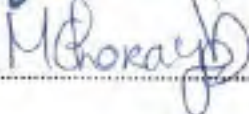
Mme Mathilde Ferro



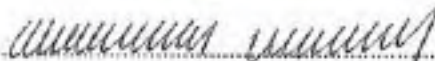
M. Jean-Jacques Borgeaud



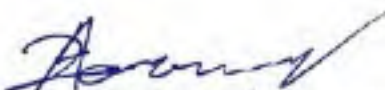
Mme Marianne Ghorayeb



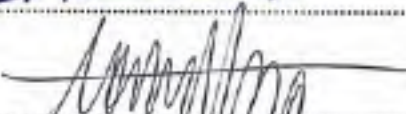
M. Christophe Rime

**Suppléant-e-s :**

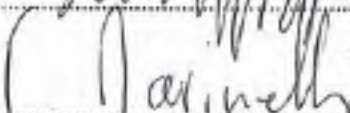
M. Antoine Dormond



Mme Tanya Zein



M. Vittorio Marinelli



M. Thierry Spalla



6 PRÉSENTATION DES PROJETS

6.1 Projet n°1 MON PRÉCIEUX

Architecte paysagiste MAP - Monnier architecture du paysage SA, Monnier Maxime, Lausanne

Collaborateur·trice Pozzoli Elena, Duarte Maria Helena, Rochy Sylvain

Consultant·e Bureau O-technic, Deschenaux Julie, Forel-sur-Lucens

La radicalité de la proposition, permet de redéfinir l'unité du jardin Doret, traversé par la promenade des rives du lac, avec une surprenante économie de moyen. En ne conservant qu'une boucle de cheminement judicieusement placés, la grande pelouse centrale retrouve sa cohérence d'ensemble. Dans l'esprit du parc paysager à l'anglaise, elle peut être alors consacrée à une polyvalence d'usages. Plus largement végétalisé et arborisé le parc devient un écrin de verdure, dans lequel sont disposés, comme des bijoux, diverses installations spécifiques. Le principe d'aller à l'essentiel par retranchement et simplification est particulièrement apprécié par le Jury. La modestie de l'intervention semble par ailleurs indiquer, que le projet pourrait être réalisé d'emblée, sur l'ensemble du parc.

Simple, affirmé et cohérent, le projet intègre harmonieusement les éléments du programme dans le parc. En conservant le bassin, la place de jeux et l'accès au lac aux emplacements existants, il réduit fortement leur impact. Le léger déplacement du chemin inférieur, offre un accès direct au lac et un dégagement bienvenu aux jeux d'eaux, installés dans l'anneau de la pataugeoire. Le tapis de gazon modelé qui l'entoure et affleure par endroit la margelle, fait écho au nouveau fond en relief de la pièce d'eau agrémentée de jets d'eau, sous laquelle sont judicieusement placées les installations techniques. La place de jeux, la pelouse et les escaliers d'accès au lac sont revisités et prennent des dimensions plus généreuses. Sans déplacer les installations, le dispositif proposé réussit le tour de force de les mettre en relation, dans un juste rapport d'équilibre.

· MON PRÉCIEUX ·

CONCOURS JEUX D'EAU DU JARDIN DORET



VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC



LE CONCEPT



Le réaménagement du Jardin Doret vise à préserver et à mettre en valeur cet espace historique tout en l'adaptant aux besoins et aux attentes des citoyens de Vevey et des usagers d'aujourd'hui. Les objectifs du réaménagement sont multiples : il s'agit de créer un espace plus accueillant, plus convivial et plus attractif pour les habitants de la ville et les touristes, tout en respectant l'histoire et le patrimoine du lieu. Il s'agit également de renforcer la biodiversité et de favoriser la durabilité écologique, en encourageant notamment la plantation d'espèces résilientes et la réduction de l'impact environnemental des aménagements aquatiques. Enfin, le réaménagement vise à offrir des espaces de détente et de loisirs pour tous les publics, en favorisant les activités sportives et culturelles. La requalification de la partie du jardin correspondant au périmètre d'implantation, prendra en compte la rencontre de deux grandes entités paysagères : le jardin et les quais avec la baignade au bord du lac.

Pour le réaménagement du Jardin Doret, nous souhaitons simplifier l'espace en supprimant certains éléments plutôt qu'en ajoutant de nouveaux, afin de retrouver l'essence originelle du parc. Cette approche permet de préserver l'histoire et le caractère du lieu, en évitant des ajouts qui pourraient être superflus ou dénaturer son identité comme cela a été fait au cours du 20^{ème} siècle.

Nous avons réalisé une évaluation minutieuse de l'espace et des éléments existants pour déterminer les éléments qui peuvent être supprimés ou modifiés afin de simplifier l'espace. Il s'agit du mobilier urbain inutile, des cheminements qui ne suivent pas les lignes du terrain avec leurs structures qui ne sont plus utilisées ou qui ne sont plus en accord avec le caractère historique du jardin. Mais aussi des plantes invasives et d'une partie de la strate basse qui n'est pas en adéquation avec l'esprit du Jardin Doret.

En supprimant ces éléments, nous allons créer des espaces plus ouverts et épurés qui permettront aux usagers de mieux apprécier la beauté et l'histoire du parc. Cela contribue également à améliorer la fonctionnalité de l'espace en créant des zones plus claires et plus pratiques pour les activités de loisirs et de détente tout en harmonisant celles existantes à celles projetées.

Le réaménagement des espaces de transition entourant les nouvelles installations de jeux permettra de créer un environnement plus harmonieux et cohérent, en intégrant ces derniers dans le contexte paysager existant et en créant un lien entre les différents espaces du parc. Cela contribuera également à renforcer l'attractivité du lieu et à offrir aux visiteurs une expérience de qualité offrant à nouveau une pelouse en bord de lac ainsi qu'un nouvel accès qui permettra de connecter à nouveau le parc au bord de lac.

Enfin le réaménagement de la patinoire permettra d'offrir aux enfants et aux familles un espace de loisirs supplémentaire et attractif, tout en renforçant l'attractivité du site. La périphérie se distingue par la plantation nouvelle d'arbres remarquables permettant de créer des contrastes forts et de valoriser cette nouvelle promenade en couronne.

Ces contrastes sont créés par différents types de feuillages, de floraisons, de colorations automnales ou de couleurs d'écorces.

La diversité végétale est augmentée et une nouvelle dynamique qui s'installe au fil des saisons.

Une prairie fleurie accompagne ces plantations et s'immisce parfois discrètement dans le cœur en remplacement de la pelouse. A long terme, certains grands sujets devront être remplacés. Il conviendra d'intervenir par étape pour ne pas déséquilibrer le cœur du parc.

PLAN 1:1000



MON PRÉCIEUX

CONCOURS JEUX D'EAU DU JARDIN DORET



LA
PELOUSE



LE
LAC



LE
JARDIN

Légende images

Image - La pelouse -
Georges Seurat,
« Un dimanche après-midi à l'île de la Grande Jatte », 1884

Image - Le Jardin -
Claude Monet,
« Le Parc Monceau », 1878

Image - Le lac -
Sébastien V. Richebourg,
« Une Week-end : A Magazine for Boys and Girls », 1944

LE PROJET

Notre objectif principal est de reconnecter le Jardin Doret au bord de l'eau pour valoriser la rive et offrir ainsi une pelouse en bord de lac avec un nouvel accès facilité. Cette approche dynamique initie un lien plus fort entre le jardin et l'eau, en permettant aux visiteurs de profiter du calme et de se rafraîchir les pieds dans l'eau. Mais aussi en éloignant les cheminements de la rive, nous créons un espace plus calme et plus paisible pour les usagers.

Les digues en pierre qui bordent la rivière sont un élément important du paysage, mais l'accès au lit de la rivière doit être limité en raison des crues imprévisibles et des remous à son embouchure. C'est pourquoi nous nous concentrons principalement sur l'accessibilité et l'appropriation du bord du lac. Les digues mais aussi la passerelle quant à elles, peuvent offrir un belvédère et des assises pour profiter de la vue sur la rivière, le lac et sur le paysage environnant, tout en offrant un lieu de promenade agréable et sécurisé. Le réaménagement topographique de la grève grâce à des formes plus souples et organiques permet d'améliorer l'accessibilité PMR tout en offrant une meilleure expérience aux usagers.

Dans le jardin, la patinoire est intégrée spatialement et symboliquement au parc en utilisant des éléments de design qui rappellent l'histoire du lieu et les caractéristiques pionnières de l'ancienne embouchure de la rivière. Dans ce cas, la création d'un micro-paysage vallonné en béton avec de nouveaux jets d'eau permet d'évoquer le passé piétreux et sec du Parc d'Arabic, tout en créant une zone de jeux d'eau attrayante pour les enfants. L'entourage en pelouse renforce également la connexion entre la patinoire et l'environnement naturel du jardin. De cette manière, la patinoire devient un élément harmonieux de l'aménagement global du parc et contribue à créer une expérience cohérente pour les usagers.

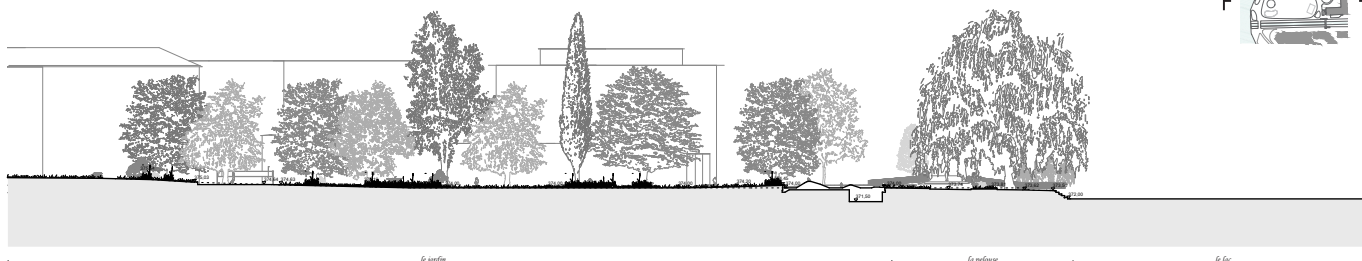
La place de jeux existante est intégrée dans les nouveaux aménagements de jeux d'eau pour créer une cohérence spatiale et fonctionnelle. En la repositionnant dans l'espace de manière à créer un lien visuel et physique avec les jeux d'eau mais aussi en créant une zone de transition entre les deux espaces qui les relie de manière fluide et harmonieuse avec des passe-pieds enherbés. Il est également possible d'ajouter de nouveaux éléments de jeux à celle existante qui complètent l'aménagement aquatique pour offrir une expérience plus variée et complète aux visiteurs. La consommation d'eau doit également être minimisée autant que possible, notamment pour les jeux d'eau. C'est pour cela que nous remplaçons les installations techniques de traitement de l'eau en les plaçant en sous-sol à proximité des jeux aquatiques. Cela permet de réduire les pertes en eau par évaporation et de minimiser les coûts énergétiques liés à la filtration et au traitement de l'eau.

Il sera également important de veiller à l'efficacité des systèmes d'irrigation en utilisant des techniques telles que le recyclage des eaux de pluies voir du lac. Une attention particulière est portée à la sobriété des matériaux en particulier dans cet espace où l'environnement naturel est particulièrement sensible. Dans ce cas nous utilisons des matériaux durables et respectueux de l'environnement, tels que le bois, la pierre naturelle ou encore le béton recyclé.

Le jardin est aménagé avec une grande variété d'arbres pour la strate haute. Mais il sera intéressant de la compléter par une strate basse riche en vivaces, couvre-sols et arbustes pour créer une ambiance naturelle et agréable en continuité avec la strate haute arborée. Nous imaginons ainsi de grandes zones de couvre-sols au pieds des plus grands sujets d'arbres mais aussi de semer de la prairie sur les zones engazonnées les moins sollicitées hors des lignes de désirs et des espaces de délaissés.

Il sera primordial de préserver les arbres existants dans le parc et de les intégrer dans la nouvelle configuration du site. Il conviendra de valoriser les zones ombragées créées par les arbres en évitant de tailler les branches basses des arbres pour conserver leur ombrage et en plantant de nouveaux arbres pour renforcer la canopée et assurer la relève de ce patrimoine arboré exceptionnel.

COUPE 1.500

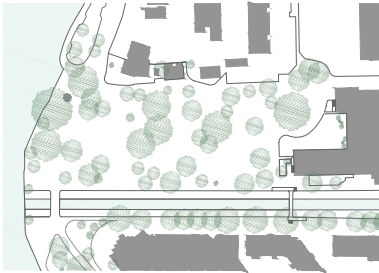


· MON PRÉCIEUX ·

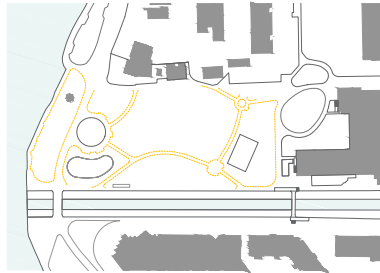
CONCOURS JEUX D'EAU DU JARDIN DORET



RÉVELER LE COEUR
ET LES FRANGES



AGIR PLUS PAR SUPPRESSION
QUE PAR ADDITION



ORGANISER L'ESPACE
PAR SIMPLIFICATION

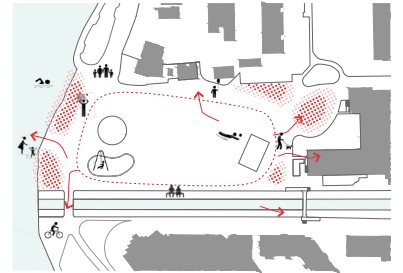


IMAGE D'AMBIANCE:
AU BORD
DU BASSIN DORET

Image d'ambiance :
Vue vers le lac Lemm, les jeux d'eau du Jardin
Doret et la promenade des quais

COUPE 1:200



le jardin

la promenade des quais

la pelouse

le lac

· MON PRÉCIEUX ·

CONCOURS JEUX D'EAU DU JARDIN DORET



PLAN 1.500

0 5 10 20m



PLAN 1.200

0 5 10 20m



6.2 Projet n°2**LA RABIYE 2035**

Architecte

Gay-Menzel sàrl, Menzel Götz, Gay Catherine, Monthey

Collaborateur·trice

Adam George-Etienne, Fourel Vincent

Consultant·e

Atelier Descombes Rampini, Marco Rampini, architectes paysagistes, Genève
Aquaecopole Concept, Etienne Poizeau, pisciniste biologique, Lausanne
Hydrique, ingénieurs, Philippe Heller, Le Mont-sur-Lausanne
Fontajet, Jacques Rapin, fontainier, Lucens

Le projet La Rabiye 2035 propose la création d'un nouvel environnement naturel aux rives du lac. Il renforce, par contraste, le Jardin Doret dans son essence de parc « dessiné » et dans sa composante identitaire forte pour la ville de Vevey. La pataugeoire, qui reste la pièce maitresse de la composition, est adaptée aux normes et maintenue en miroir d'eau. Un nouveau bassin adjacent permet le filtrage de l'eau et la mise à distance du chemin, dont la trajectoire est légèrement déviée. Des jeux d'eau variés et dynamiques complètent l'offre et se développent en direction de la nouvelle buvette. Un travail fin sur la nature du sol accompagne ces équipements dans une séquence cohérente. Enfin, l'entité du parc est renforcée dans ses franges par de petites touches révélant l'existant (clos d'artichauts) ou proposant des seuils paysagers.

La poésie et la précision des propositions sont saluées par le jury. Elles permettent une évolution du parc dans la valorisation de sa cohérence et le maintien son identité. Les nouvelles installations nécessitent toutefois une mise en œuvre complexe, et un temps de chantier sur place assez long. Le système général de filtrage risque de se confronter aux exigences accrues du traitement des eaux dans ce cadre.

S'agissant des réflexions sur le périmètre élargi, l'idée d'offrir une plage plus généreuse et une meilleure accessibilité au lac est appréciée. Créer un delta à l'embouchure de la Veveyse devrait cependant être vérifié en matière de faisabilité concrète et de sécurité. Quant à l'installation d'une roselière, elle ne semble pas pertinente à cet emplacement soumis à forte érosion et se heurte aux contraintes techniques liées à la présence du gazoduc.

Concours jeux d'eau du Jardin Doret
LA RABIEYE 2035



Le jardin et le territoire
La ville de Vevey se situe sur un triangle dont la pointe s'avance dans le lac Léman. La bissectrice de ce triangle est la rivière Veveyse. Dans une durée de temps incommensurable la rivière a créé ce triangle, un cône de déposition, sillonné par un delta en déposant la grève qu'elle amène de la montagne au lac. Un paysage en mouvement. La ville s'installe sur l'ancien delta de la rivière: la Veveyse donne naissance à Vevey.

La rivière est canalisée, les berges lacustres stabilisées. L'embouchure du confluent demeure pourtant le site du territoire veveysan le plus avancé dans le lac et nous raconte ainsi encore son origine. Bel événement dans l'histoire de la ville que l'ancien parterre le long de la Veveyse et au bord du lac, transformé en jardin, soit donné à la ville avec l'obligation de l'ouvrir au public. Cet espace jamais construit témoigne également d'un passé lointain.

Le concours pour les jeux d'eau du Jardin Doret nous permet de réfléchir à l'essence du site, sa relation avec le lac, sa signification pour les veveysannes et veveysans en terme d'identité et de bien-être. Il pose aussi la question de la relation des habitants-e-s aux environnements naturels, aujourd'hui et pour les générations futures.

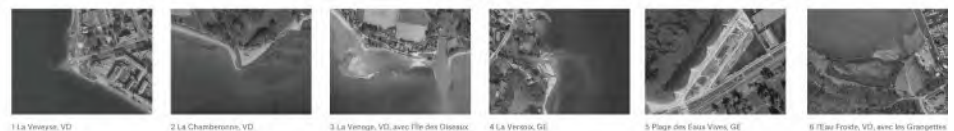
Nous proposons une réalisation du projet par étapes. Une première phase est consacrée aux jeux d'eau, objectif principal du concours, une deuxième aborde la renaturation des rives du lac et la création d'un delta à l'embouchure de la Veveyse. Des interventions sur les autres franges du jardin sont également proposées.



le centre du Jardin Doret



la frange ouest du Jardin Doret



1 La Veveyse, VD 2 La Chambrière, VD 3 La Vonnaz, VD, avec l'île des Oiseaux 4 La Veveyse, GE 5 Plage des Eaux Vives, GE 6 Eau Froide, VD, avec les Grangevins

exemples d'embouchures de confluent
et de quelques renaturations des rives du lac Léman

0 50 100

Parmi les milieux naturels les rives lacustres représentent des espaces de transition par excellence. Ces écoparcs sont les seuls, entre l'eau et la terre ferme, riches d'une biodiversité qui profite des deux biomes.



Les franges du jardin
Le Jardin Doret est un espace paysager de forte identité, il se caractérise par son arborescence de grands sujets et une surface gazonnée qui s'étend vers le lac. On retrouve cette unité paysagère surtout au centre du jardin. Travailler sur le périmètre d'intervention défini pour le concours, en proximité du lac, implique de traiter une des franges du Jardin Doret. Les franges sont les zones périphériques d'une condition spécifique. Leur intérêt réside dans leur capacité à faire la transition d'une condition à une autre. Notre réflexion à l'échelle du parc s'attarde sur les franges tout autour du centre qualitatif. Il nous semble que les espaces en périphérie manquent de définition et ne répondent pas encore à leur potentiel en tant que seuls entre le jardin et la ville, ainsi qu'entre le jardin et le lac. La frange à l'ouest constitue le périmètre d'intervention du concours.

A Nous proposons une rénovation de la patinoire existante et la construction de jeux d'eau complémentaires. L'arborescence y est renforcée afin de créer plus d'ombre et d'intensifier le caractère de cet espace de transition au grand large du lac.

B La rive en extrémité du Jardin Doret est encore majoritairement construite avec des enrochements qui présentent une qualité très réduite. Nous envisageons une renaturation de la rive ainsi que la création d'un delta à l'embouchure de la Veveyse.

C La frange au nord présente une logique de «poches», qui s'alignent en séquence: établissement primaire, fontaine, buvette, clairière de skate. Pour renforcer ce dispositif nous proposons de supprimer le parking accessible depuis l'Avenue Louis-Ruchonnet et de rajouter sa surface au parc en créant une deuxième clairière. Cet espace pourrait accueillir le terrain de beachvolley, dont l'emplacement actuel péjore la continuité de la pelouse centrale. Cette intervention renforce le centre du parc.

D La surface qui s'étend au nord-est entre l'Avenue Louis-Ruchonnet et l'Immeuble Avenue de Neffle 9 est actuellement occupée par une plantation d'arbustes. Nous proposons de spatialiser cette initiative en entourant cette plantation par une haie. Le Clos d'Artichauts, à l'image d'un hortus conclusus, est ainsi créé.

E L'accès au Jardin Doret entre l'Immeuble Avenue de Neffle 9 et le Centre d'Enseignement Professionnel est plutôt un vide de passage. Un mur bas en alignement avec la façade du CEVP, des arbres et arbustes complémentaires définissent une entrée.

F A l'extrémité est du site le Centre d'Enseignement Professionnel et le paysage n'établissent actuellement pas une relation convaincante. Côté jardin, l'aménagement d'un «village» sous forme d'une cour extérieure dédiée au bâtiment sera un premier pas de rapprochement. Côté bâtiment, une porte d'accès de plain-pied dans cette cour sera installée, ainsi qu'un escalier extérieur de liaison entre la terrasse surélevée et le terrain aménagé.

G Les bords de la Veveyse au sud restent principalement inchangés. L'effacement du canal est accepté et respecté. L'installation de bancs avec une marche le long du mur permet néanmoins aux promeneurs curieux de monter plus haut et d'avoir une meilleure vue sur le spectacle du torrent. Ces bancs minéraux ont la double fonction de promontoire et d'assise.

plan phase 2 du Jardin Doret avec sa rive 1/1000

situation existante

patinoire en attente d'être réutilisée, enrochements des rives, petite plage à l'embouchure de la Veveyse appelée, rivière canalisée



phase 1 : jeux d'eau

décalage du Clos Ansermet, création de la patinoire, construction des jeux d'eau complémentaires, rénovation de l'axe de jeux, plantation d'arbres, réalisation du cadre des berges de concours



phase 2 : chantier

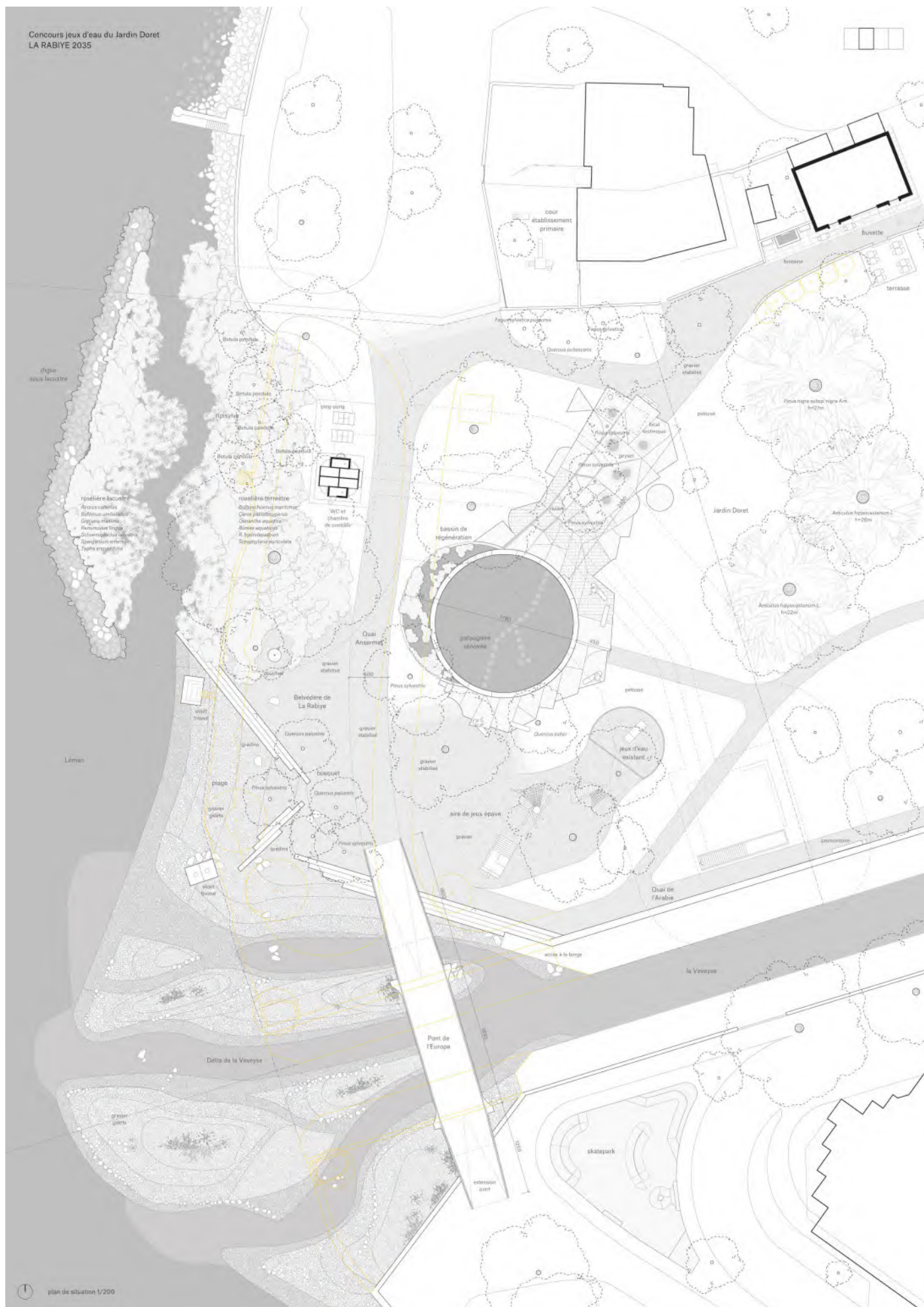
installation d'un pont provisoire, travaux sur les piles du pont existant, démolition de l'extrémité du canal, déplacement des enrochements, création de la digue (ci-dessous un état intermédiaire des travaux)



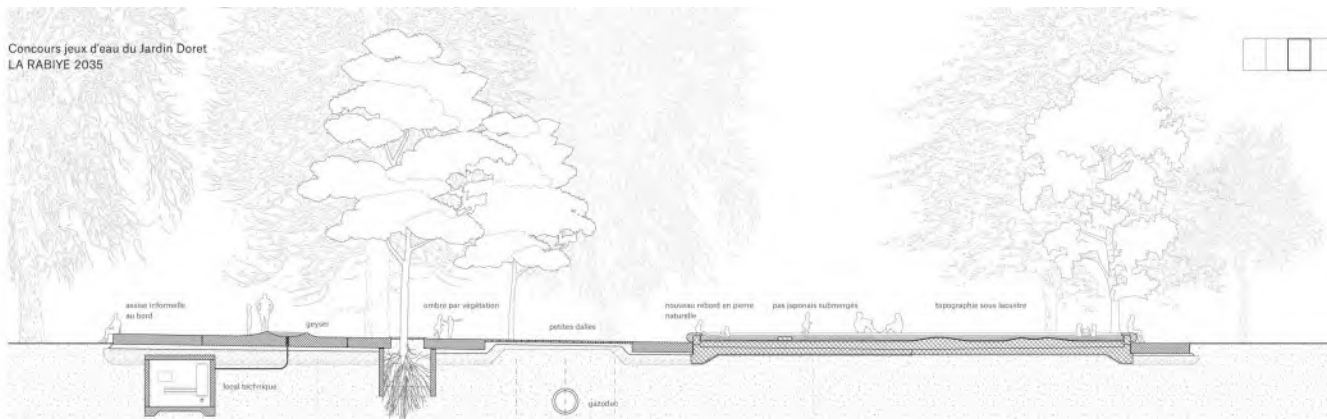
phase 2 : réalisée

réalisation et arbres plantés, plage réalisée, pont existant protégé, déplacement du delta de la Veveyse



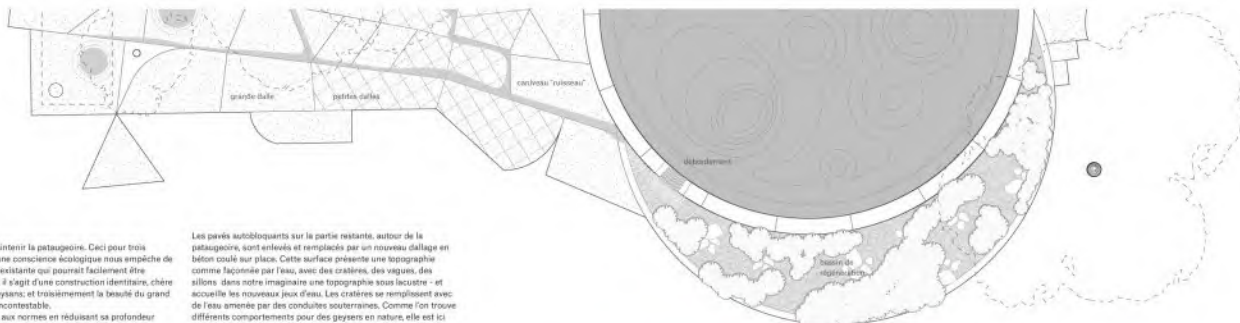


Concours jeux d'eau du Jardin Doret LA RABIEYE 2035



coupe D-D 1/100

plan partiel 1/100

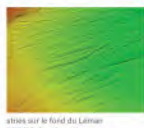


Les jeux d'eau
Le projet propose de maintenir la patinoire. Ceci pour trois raisons : premièrement une conscience écologique nous empêche de détruire une installation existante qui pourrait facilement être adaptée ; deuxièmement il s'agit d'une construction identitaire, chère aux veveysannes et veveysans ; et troisièmement la beauté du grand plan d'eau artificiel est incontestable.
La patinoire est mise aux normes en réduisant sa profondeur d'eau à 20cm maximum. Le site reçoit néanmoins un nouveau souffle par une série de jeux d'eau complémentaires qui accompagnent la patinoire. Tandis que cette dernière maintient sa qualité de miroir d'eau, calme et générique en face du lac, ces nouveaux jeux d'eau sont dynamiques et se développent en direction de la nouvelle buvette dans le bâtiment de la station de pompage historique.
Ce nouvel emplacement de la buvette ne nous semble pas seulement intéressant pour son cadre architectural de haute qualité mais également pour sa position plus profonde dans le parc, un peu à l'écart des vues. Par ce choix de la municipalité les lignes de force changent sur le site. Les nouveaux jeux d'eau s'orientent vers la terrasse de la buvette et permettent ainsi aux accompagnant-e-s une bonne visibilité sur les enfants qui jouent depuis ce promontoire.
Par cette organisation spatiale en diagonale l'axe central du jardin est questionné et adouci. La patinoire reste la pièce maîtresse, mais elle n'est plus un objet isolé en s'inscrivant dans des séquences différentes de relation à l'eau. Dans le même esprit elle reçoit un petit bassin, comme une ombre, sur son côté ouest, vers le Quai Ernest Ansermet. Ce bassin est végétalisé et agit d'une part comme filtre biologique pour un traitement préliminaire des eaux, d'autre part il établit une protection entre la patinoire et le chemin intensément utilisé. Afin de pouvoir instaurer ce dispositif et garantir une distance de sécurité le chemin est déplacé de 4,50m en direction du lac.

Les pavés autobloquants sur la partie restante, autour de la patinoire, sont enlevés et remplacés par un nouveau dallage en béton coulé sur place. Cette surface présente une topographie comme façonnée par l'eau, avec des cratères, des vagues, des sillons ; dans notre imaginaire une topographie sous lacustre - et accueille les nouveaux jeux d'eau. Les cratères se remplissent avec de l'eau amenée par des conduites souterraines. Comme l'on trouve différents comportements pour des geyser en nature, elle est ici activée de manières variées : d'une brume dense, d'un gargouillement tranquille, à des petits jets et des bulles qui éclatent. Ces dernières peuvent être générées par les utilisateurs -trices en activant une pompe à air. Les jeux dynamiques et périodiques misent sur le merveilleux, la surprise et une interaction avec des phénomènes naturels artificiels. La texture du sol des dalles rajoute une dimension sensorielle, tout en garantissant l'assurance de ne pas glisser.
Dans cet imaginaire hydrologique la patinoire devient le plus grand bassin de geyser qui reste pourtant atteint. La texture et la topographie des dalles se prolonge ici sous l'eau, inclinant à s'engager dans des situations variées. Des pas japonais situés juste sous la surface de l'eau permettent de marcher sur l'eau. A première vue le miroir d'eau connu reste inchangé.



cratères sur le fond du Léman
G. Pappert, sous-marin F.A. Tard



atmosphère sur le fond du Léman
(Wild & Ammann)



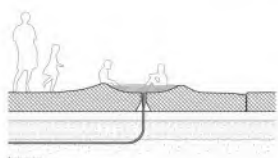
Spasmodic Geyser, Yellowstone



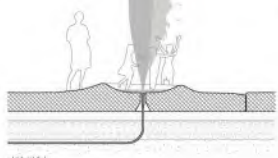
chaînes de Satoru Hoshino



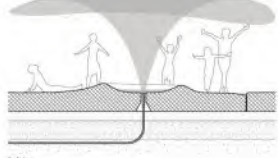
text d'eau sur pierre avec croix



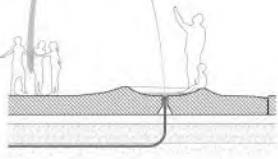
fontaine



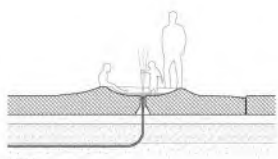
vif battifol



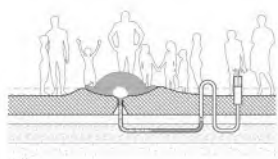
batterie



grand jet



petit jet



strobile

types de geyser 1/50

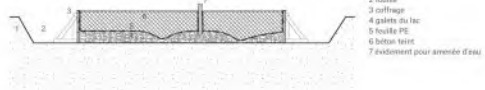


Traitement des eaux
Une légère topographie des dalles permet d'acheminer l'eau vers de petits ruisseaux, qui la conduisent dans une logique de ramification vers le bassin de régénération. L'eau de la patinoire y déboude également. Après un premier filtrage par la végétation l'eau est amenée en souterrain au local technique pour des filtres complémentaires (y compris UV, contre les algues). Il s'agit d'un circuit fermé dans l'objectif d'économie d'utilisation d'eau.

Fabrication des dalles
Les dalles en béton sont dans la masse sont coulées sur place dans le parc. Pour cela une fouille est creusée dans la terre. Des coffrages préfabriqués à l'atelier sont installés dans la fouille. Des gabès du lac sont utilisés pour la création d'une faible topographie, comme un moulage en sable. Les galets sont recouverts d'une bâche fine pour éviter leur inclusion dans le béton et la production d'une texture légèrement concave et douce de la surface. Un dallage carré de plus petit format est fabriqué de la même manière pour recouvrir la partie au-dessus du gazoduc. Lors de travaux sur cette infrastructure, la dépose et la réinstallation des petites dalles pourraient facilement être réalisées.



détail débordement patinoire 1/50



détail fabrication dalle 1/50

- 1 horizon A
- 2 fouille
- 3 coffrage
- 4 galets du lac
- 5 fouille PG
- 6 béton terre
- 7 écoulement pour arrêter l'eau



Roselière, plage et delta

Une deuxième phase de construction concerne la rive du lac et l'embouchure de la Veveyse. Les dépôts de gravier y créent déjà aujourd'hui un paysage dynamique dont profite le public. Cette petite plage lacustre permet un accès direct au lac et un rapport immédiat avec l'eau. Le projet propose de renforcer cette qualité en déconstruisant la fin du canal afin de l'ouvrir d'une manière plus large et permettre la création d'un véritable delta. Le pont de l'Europe, belle structure en béton mince, sera maintenu mais prolongé à chaque extrémité pour franchir la nouvelle largeur de la Veveyse.

Les enrochements sont déplacés tout le long du secteur et re-déposés dans le lac pour créer une digue de protection à une distance entre 12 et 25m des rives. Dans la lagune ainsi créée une roselière est plantée. Cette restauration permet l'installation d'un précieux biotope et peut être considérée comme un projet pilote pour des interventions semblables sur la rive veveysane.

Entre la roselière et le delta une grève en galets s'installe. Quelques nouveaux murs en béton et pierre naturelle se rajoutent aux constructions existantes et structurent le contenant, ce processus d'accumulation et d'érosion perpétuel. Les murs créent un amphithéâtre informel, s'ouvrant sur le lac et permettant également des vis-à-vis pour ceux qui s'y tiennent. Cette nouvelle plage permet des activités multiples au bord du lac, de la baignade aux jeux dans les galets, des pique-niques, du sommeil au soleil avec le bruit des vagues. Roselière, plage et delta - le Jardin Doret et la Veveyse descendent au lac chacun à leur manière, accueillant des formes de vie multiples.

A long terme et à l'échelle du parc, la réalisation de la deuxième phase nous semble primordiale, pour qu'il accomplisse véritablement son «unité paysagère». A l'instar de l'ancien pierrier il est temps que le Jardin Doret rejoigne de nouveau le lac Léman.



1726 - l'embouchure de la Veveyse encore semi-canalise s'ouvre en forme de delta. La rive droite se trouve en dehors de la ville, elle est représentée comme une terre inculte.



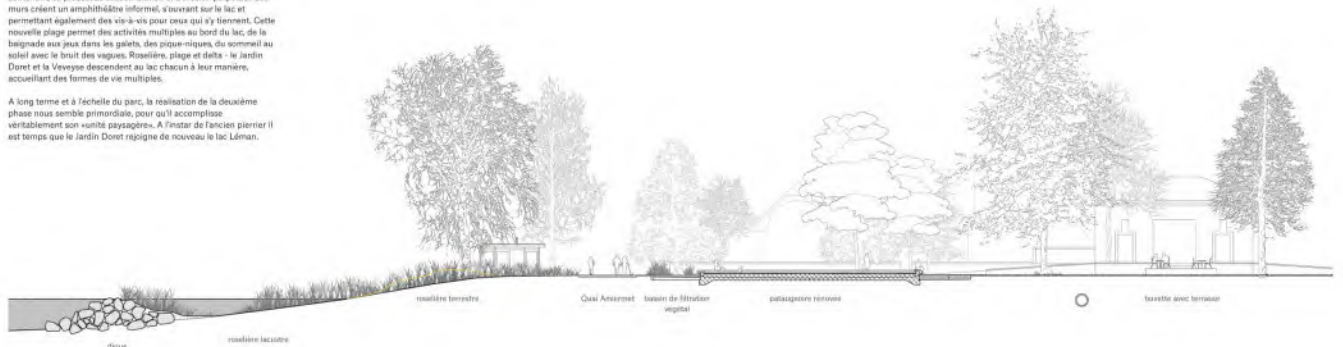
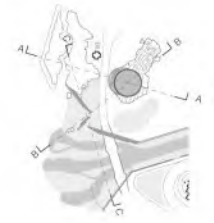
lagune et roselière dans la réserve des Granges, VD



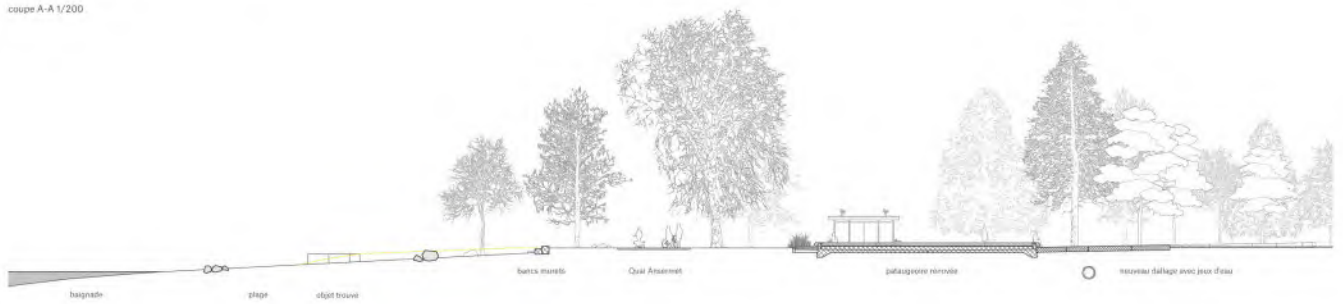
restauration Plage des Eaux Vives, GE Atelier Descombes Ramponi



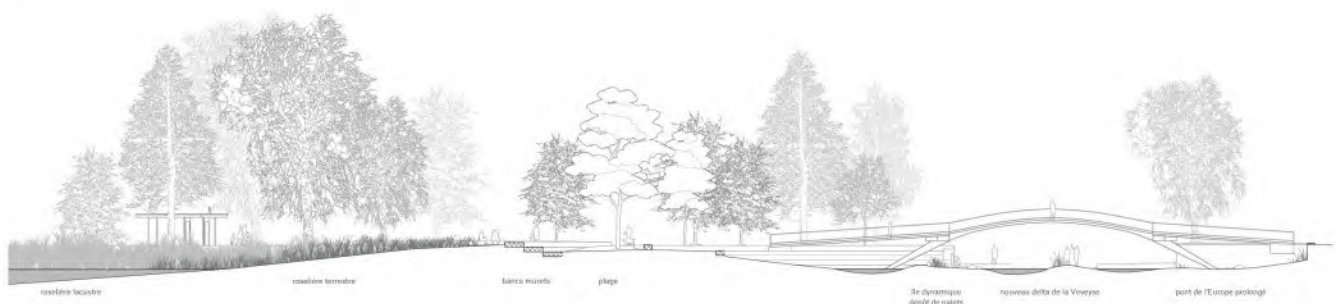
gravier et galets à granulométrie croissante, Campus Novartis, BS (Vogt Landschaft)



coupe A-A 1/200



coupe B-B 1/200



coupe C-C 1/200

6.3 Projet n°3 Acqua alta

Architecte paysagiste	Paysagegestion SA, Lausanne
Collaborateur·trice	Laura Tandeddu, Alexandre Perrenoud, Marek Pasche
Consultant·e	tpag ingénieurs, Gzim Saliu, Neuchâtel Ingphi, Jonathan Krebs, Lausanne Aquadesign, Alexandre Boujan, Lausanne

Le projet Acqua Alta s'appuie sur une étude fine de l'histoire du lieu, et cherche à renforcer la présence de l'eau sur le site. La noue du domaine de la Rabiye est réinterprétée et le projet propose une succession d'éléments ludiques liés à l'eau le long d'un axe appelé la promenade de la Rabiye. L'ancienne noue caillouteuse de la Monneresse de la Rabiye qui alimentait la marbrerie Doret est soulignée par une strate arbustive, des potagers et des jeux sont proposés le long de la promenade des oiseaux.

Le lien historique du site à la pierre par l'ancienne marbrerie est mis en avant et propose son usage dans les aménagements paysagers et les jeux d'eau. L'ancienne pataugeoire est réhabilitée, un aménagement de blocs de pierre de Meillerie en définit le pourtour. Le changement du niveau de l'eau dans la noue est mesuré sur ces pierres et évoque l'Acqua Alta.

Un travail intéressant sur la hiérarchie des cheminements est proposé pour retrouver la perméabilité des sols dans le parc. Le cheminement le long du lac est proposé engazonné et les emmarchements de la rive sont agrandis pour encourager la baignade dans le lac. Un soin particulier est porté sur le patrimoine arboré. Le projet suggère une densification des plantations ainsi qu'une adaptation des espèces au changement climatique.

Malgré les références historiques, le tracé de la noue ne convainc pas dans la morphologie du parc existante. Le parc semble surchargé d'équipements liés aux jeux d'eau. Trop étalée et diluée, l'installation des jeux s'étend hors périmètre d'intervention et prend une place prédominante sur le parc.



Acqua alta

CONCOURS JEUX D'EAU DU JARDIN DORET

La rive occidentale du parc Doret, bordée de sa noue historique enrichie en biodiversité. Là s'installe la promenade des oiseaux, ponctuée par trois balises de jeux et de rencontres.

a. LES POTAGERS COLLECTIFS ET SCOLAIRES



b. ENTRE LA PROMENADE DES OISEAUX ET LA NOUE, LES JEUX ET LA TERRASSE RÉAMÉNAGÉE



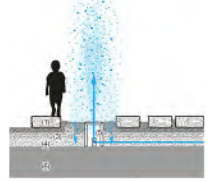
c. LE SQUARE DORET - LE PRÉAU DE L'ÉCOLE



Au cœur du parc Doret, ouvert sur le lac, s'installe la promenade de l'ancienne noue, «ressourcée». Elle est ponctuée par des balises qui jouent avec l'eau dans tous ses états. Là, trois anciens points d'eau réhabilités s'associent à de nouvelles expériences de l'eau.

- (1) Pierre assise de caniveau rectangulaire, taillée à 4 faces
- (2) Gravier 4/8 (3) de pose facultative (réhabilitation)
- (4) Gravier de fond 16/32
- (5) Chambre avec buse pour jet d'eau
- (6) Terre de couloir (horizon C)

1. LE NOUVEAU JET, ENTRE PIERRES ET AIR



2. LA PLAQUE, REDOÉE PAR LE SOLEIL ET LES PIERRES



3. LA FONTAINE ANOBLIE, CÉLÈBRE UNE PAUSE MÉRITÉE SUR LE CHEMIN



4. LA PLAGE DES PIRATES, LÀ OÙ LE BATEAU DE JEUX S'ÉCHOUE



- (1) Gravier d'entrée sur gravier de réglage 0/22
- (2) Gravier 0/45
- (3) Sable 0/4
- (4) Boulets de drainage 16/32 avec géotextile
- (5) Horizon à terre végétale
- (6) Terrain en place (horizon B)
- (7) Terre de sous-sol (horizon C)
- (8) Gravier de Médiane

5. LA NOUVELLE NOUE JOUEUSE, SUR LE TRACÉ DE L'ANCIENNE



Le concept de ce bassin rappelle le cycle des marées. Une pompe automatique augmente le niveau d'eau jusqu'à 20cm au centre. Il est possible d'augmenter la hauteur de 20cm supplémentaires en actionnant une série de pompes à main distribuées dans le bassin. Une vidange automatique s'effectue à la fin de chaque cycle grâce aux vannes magnétiques.

Dans un esprit de sauvegarde des ressources, le système propose également un circuit fermé. Un réservoir enterré, à proximité de la fontaine, permet de stocker l'eau arrivant de la vidange. Cette dernière alimente tout le système de pompage et filtration nécessaire à la purification de l'eau.

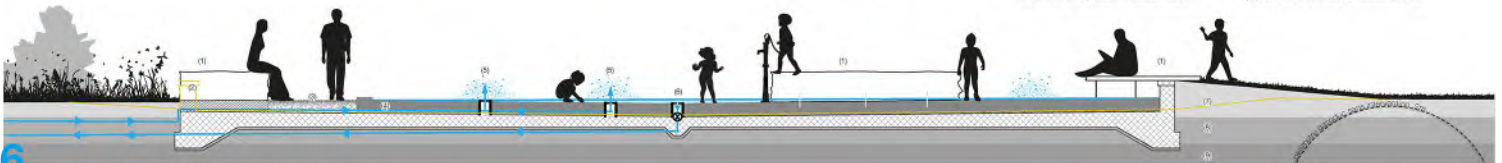
Si besoin, le concept appliqué à la fontaine fonctionne également en circuit ouvert. Les buses pouvant être raccordées directement sur le réseau, moyennant un disconnecteur. L'eau s'évacuant toujours par gravité à travers le réseau existant.

Le type de circuit, sera choisi, en adéquation avec la politique de gestion des eaux de la Commune.



- (1) Blocs ou dalles de pierres brutes groupées dans la dalle ou posées sur lit de sable
- (2) Mur et couvertures découpées
- (3) Gravier de Médiane posé sur gravier de réglage 0/22
- (4) Réhabilitation en béton type béton tertiaire avec revêtement noyauté
- (5) Buses
- (6) Regard de récupération des eaux avec électrovanne
- (7) Terre végétale (horizon A)
- (8) Terrain en place (horizon B)
- (9) Terre de sous-sol (horizon C)
- (10) Conservation de la structure existante du bassin

6. ACQUA ALTA, LÀ OÙ L'ANCIEN BASSIN SE TRANSFORME EN PETITE MÉDITERRANÉE



7. LE CERCLE DE FEU BLEU



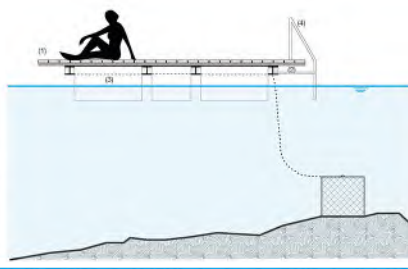
- (1) Structure évaporée, en acier ép. 4mm avec tube PE diam 12mm
- (2) Buses de vaporisation avec filtres
- (3) Régard avec boîtier électrique, électrovannes, minuterie
- (4) Dalle de pierre posée sur gravier et coffre en gravier
- (5) Socke béton armé
- (6) Terrain en place (horizon B)
- (7) Terre de sous-sol (horizon C)



Olafur Eliasson, Vær i vejet (I) (Être dans le temps), Ordningstank Kunstpark, Denmark, 2016

Cet élément du projet s'inspire de la sculpture circulaire de l'artiste Olafur Eliasson (ici). Il s'agit d'un anneau perforé, vaporisant l'eau à travers d'une structure métallique. Un système de bouton-poussoir permettrait des économies d'eau importantes.

8. LA PLATFORME, LÀ OÙ IL FAUT SE MOUILLER



- (1) Plateforme en Médiane avec résine anti-dérapante
- (2) Structure métallique type DN150
- (3) Frotteurs en PVC
- (4) Main courante en acier inoxydable

La rive orientale du parc Doret, plus arborée, est cadrée par les eaux de la Veveyse et son allée reconstituée qui mène de la gare aux quais.

X. LE PARCOURS VITA DES BAINS



Y. LE SKATEPARK DU RIVAGE

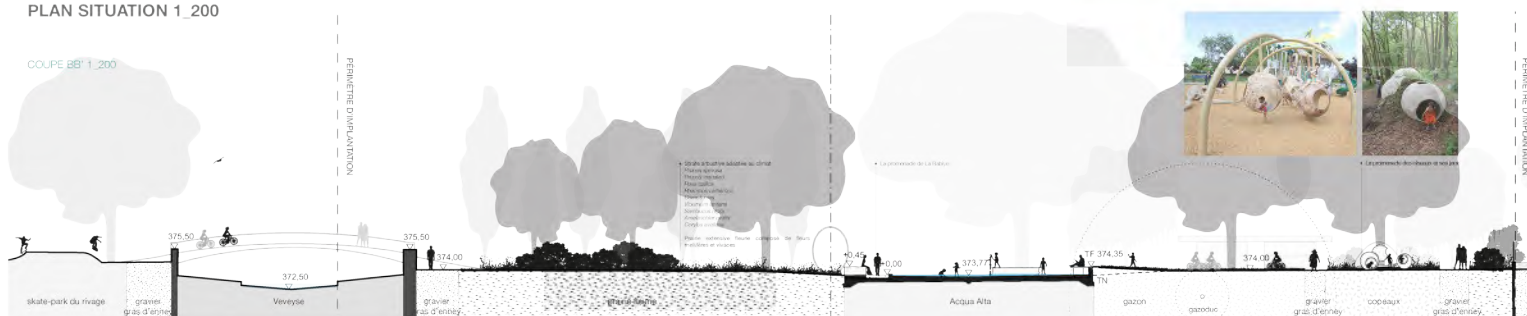


Z. LA BAIGNADE DU RIVAGE





COUPE 88' 1_200



6.4 Projet n°4 TRACES

Architecte paysagiste bbz landschaftsarchitekten gmbh, Buchs Tino, Berne

Collaborateur·trice Giacobbo Zeffrina, Gross Clara, Isenschmid Loris, Neukomm Timo, Wenk Aline

Consultant·e Aqua Transform gmbh, Häfele Daniel, Gossau

L'analyse historique du site guide la réflexion menée sur l'ensemble du périmètre de réflexion. Elle réinterroge les limites du parc et cherche à tisser des liens avec les espaces ouverts et les connexions alentours.

Le projet traite chaque entité du parc (lac, Veveyse, Villa Doret, espace ouvert) et redéfinit leur identité propre, grâce à un travail fin de matérialité et d'accessibilité. Il propose de réintégrer l'ancien emplacement de la Villa Doret. Une délicate intention est portée au passé du lieu, toutefois, l'échelle de l'intervention peine à s'intégrer dans l'ensemble de la composition. Le quai de l'Arabie est aménagé d'un banc continu tout au long de son axe. Le système mis en place est simple et structurant et offre une nouvelle approche de la Veveyse.

Les jeux d'eau se manifestent par une intervention forte et assumée représentant la source de la rivière qui se propage à l'extérieur du bassin en jeux terrestres. Le projet offre une succession d'éléments ludiques et de lieux appropriables pour les enfants représentant les paysages qui façonnent ce territoire. Si en première lecture la proposition traite la thématique du jeu comme un élément ludique et pédagogique, l'échelle d'intervention péjore la lecture du site dans sa globalité, créant une césure entre le parc et le lac, renforcée par les haies et massifs arbustifs qui enserrant les espaces. Le projet perd son intention première de retrouver une cohésion d'ensemble du parc.

Le projet revalorise la via Francigena en unifiant la matérialité des cheminements. Il renforce la lecture de promenade le long des berges sans pour autant travailler l'accessibilité au lac.

SUR LES TRACES / Le projet tire profit des traces historiques du site et des traces paysagères liées à la Veveyse pour requalifier le jardin Doret et ses espaces ludiques. Depuis sa création en 1730, le jardin Doret a vécu de nombreuses transformations et sa substance a perdu en clarté. Nous proposons une redéfinition de ses limites et de ses hiérarchies à la lumière de sa structure d'origine en intégrant les besoins futurs du parc. D'un autre côté, les espaces ludiques s'inspirent des différents milieux naturels traversés par la Veveyse. De la source aux fourrés en passant par les alluvions, les places des jeux proposent d'expérimenter différents paysages.

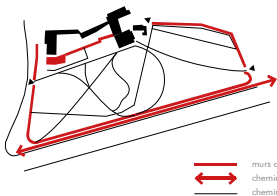


Paysage des sources de la Veveyse - espace aquatique et d'expérimentation.

TRACES DU PASSÉ

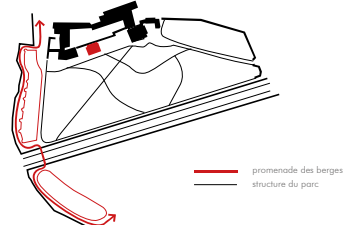
FORMATION INITIALE (env. 1730)

Le jardin Doret s'est développé en lien avec l'industrie marbrière au nord. Le jardin de plaisance et d'utilité s'organise autour de la villa Doret. Deux axes principaux rayonnent depuis celle-ci : un vers l'actuelle avenue de Nestlé et un autre en direction de l'embouchure de la Veveyse. Le jardin privé est délimité par des murs accompagnés de clôtures en fer forgé et de deux promontoires du côté du lac. Les cheminements paysagers forment plusieurs boucles autour de la villa et on trouve dans le jardin une belle diversité végétale. La délimitation des berges est alors en transformation et un cheminement externe au parc longe les quais de la Veveyse.



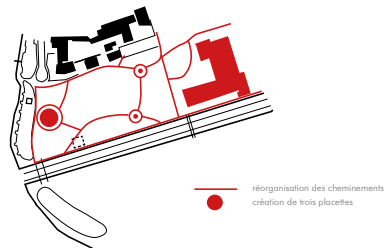
VERS UN PARC PUBLIC (1920)

En 1920, le Jardin Doret est donné à la ville de Nyon et devient un parc public. Petit à petit, les murs, les portails ainsi que les promontoires du côté du lac sont supprimés. Le canal usinier disparaît et les cheminements sont légèrement modifiés pour répondre aux nouveaux usages. Les berges du lac sont construites dans leur forme définitive et font partie de la nouvelle promenade le long des berges reliant la Tour-de-Peilz au Grand Hôtel (selon le plan de 1955). Sur la séquence devant le jardin Doret et le bâtiment de police actuel, l'aménagement a un caractère jardiné avec des surfaces vertes, un tracé sinueux sur le bord des berges et des assises sous les arbres.



TRANSFORMATION RADICALE (1970)

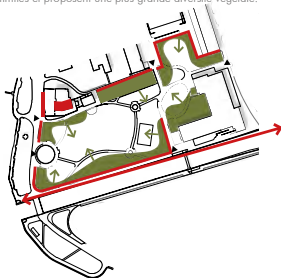
En 1970 sur la partie est du jardin, le centre d'enseignement professionnel est construit. La villa Doret est démolie (on y trouve aujourd'hui un parking et un couvert à vélos) et les cheminements sont entièrement redessinés par des pavés béton. Trois nouvelles placettes, dont la potagerie y sont créées. Les principaux éléments restants de la situation d'origine sont les arbres majeurs. Par ces différentes transformations, le parc a perdu de sa substance ; son pourtour n'est plus défini, la raison première de son existence (la villa Doret) a maintenant disparu et sa diversité végétale s'est amoindrie. De plus les usages offerts par le parc ne répondent plus aux besoins actuels.



REGARD VERS L'AVENIR

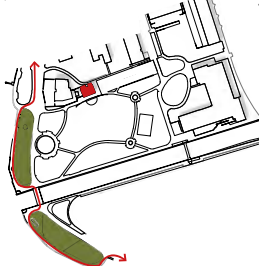
REDÉFINIR LES LIMITES DU JARDIN

Le projet propose la redéfinition des limites du parc en s'inspirant des structures d'origine. Dans un premier lieu un volume est reconstitué sur les espaces de l'ancienne villa par la création d'une place de quartier densément plantée. Puis sur le pourtour du parc, des plantations arborescentes et vivaces aident à redéfinir les limites et proposent une plus grande diversité végétale.



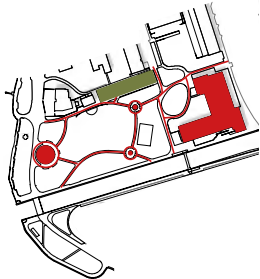
TRAITER LES BERGES EN LIEN AVEC LA PROMENADE

La promenade le long des berges est revalorisée. Le revêtement en pierre naturelle, déjà présent sur la partie sud, est prolongé sur la promenade. L'alignement d'arbres et le muret d'assise sont complétés.



RÉUTILISER LES STRUCTURES EXISTANTES

Les bordures des cheminements internes du parc sont gardées en l'état et sur la partie centrale les pavés en béton sont remplacés par un revêtement perméable. Les trois placettes sont maintenues et les bancs les entourant sont doublés. Dans la potagerie actuelle, un nouvel espace aquatique est créé.



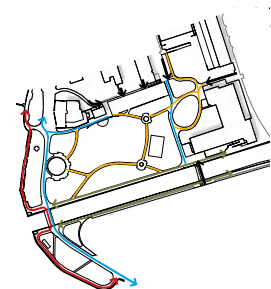
Plan de situation | 1:1000



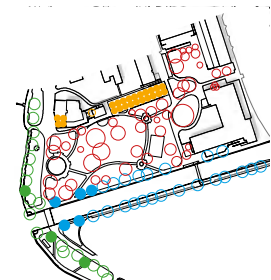
RETROUVER LA VEVEYSE ET SES PAYSAGES



Les voies rapides entourent le parc avec la promenade des quais de la Veveyse et ses assises le long du mur de protection contre les cures ainsi que la voie de promenade rapide le long du lac (quai Ernest-Ansermet). Les circulations plus lentes, le long des berges et à l'intérieur du parc, sont traitées avec des revêtements différenciés. Les accès véhicules nécessaires sont maintenus jusqu'au bâtiment du kiosque et devant le centre professionnel.



ARBRES MAJEURS
Les alignements le long des quais de la Veveyse et sur les berges du lac sont complétés. Des nouveaux couverts d'arbres sont créés sur la place de quartier et devant la garderie et viennent compléter les volumes bâtis.





ESPACE AQUALUDIQUE ET D'EXPERIMENTATION

Les trois paysages des espaces ludiques du jardin Doret ont pour but d'expérimenter les milieux naturels liés à la Veveyse. La surface généreuse des trois places permet de répartir les usagers lors de fortes affluences. Les bancs existants entourant le bassin sont doublés pour pouvoir faire faces aux différents espaces de jeux et à la pelouse. Les plantations arbustives viennent séparer les flux rapides de la promenade du lac avec les espaces ludiques.

LES SOURCES

La Veveyse trouve ses sources au pied du massif calcaire de la Dent de Lys et est alimentée par une multitude de ruisseaux qui dévalent les massifs préalpins environnants. La formation rocheuse de l'espace aquifère reprend les typologies que l'on trouve aux sources de la Veveyse de Fégire et de Châtel.

L'eau jaillit depuis de gros blocs de quatre à cinq mètres de hauteur sur une plateforme centrale. Depuis celle-ci, la rivière, avec sa dynamique torrentielle, déferle entre les rochers jusqu'à un plan d'eau plus calme. La plateforme située à deux mètres cinquante de hauteur est accessible tantôt par les rochers longeant la rivière tantôt par un enrochement faisant office d'escalier au sud. Une deuxième cascade descend directement depuis la plateforme vers la partie basse et cache partiellement l'entrée d'une grotte sous les rochers (celle-ci étant aussi accessible par l'est et l'ouest entre les grands blocs). Le plan d'eau offre des lieux plus calmes et la possibilité de s'allonger sur les rochers.

Le mur d'origine du bassin est maintenu et sert de grande assise tout autour de l'espace aquatique. Des marches en béton sont ponctuellement ajoutées pour permettre un franchissement facile vers l'espace de jeux.

Le placement de vos esplanades est soumis à ce qu'aucune source de chute ne dépose soixante centimètres. Les rochers entourant le parcours servent de garde-corps naturel et sur la plateforme haute, il n'a pu être nécessaire, des filets de protection sont installés. Les rochers de grande hauteur possèdent un surplomb sur leur partie basse pour décourager d'y grimper. Les surfaces du parcours sont lisses et sans aspérité afin d'éviter que l'escalade ne se termine par une chute. Les rochers réguliers des rochers évite le développement des mousses. La profondeur d'eau dans le torrent ou sur le plan d'eau n'excédait jamais plus de vingt centimètres. La qualité de l'eau est garantie par l'absence de stagnation sur les rochers, le traitement chimique ou naturel et la mise à sec de l'espace ludique durant la nuit pour permettre le nettoyage au petit matin.

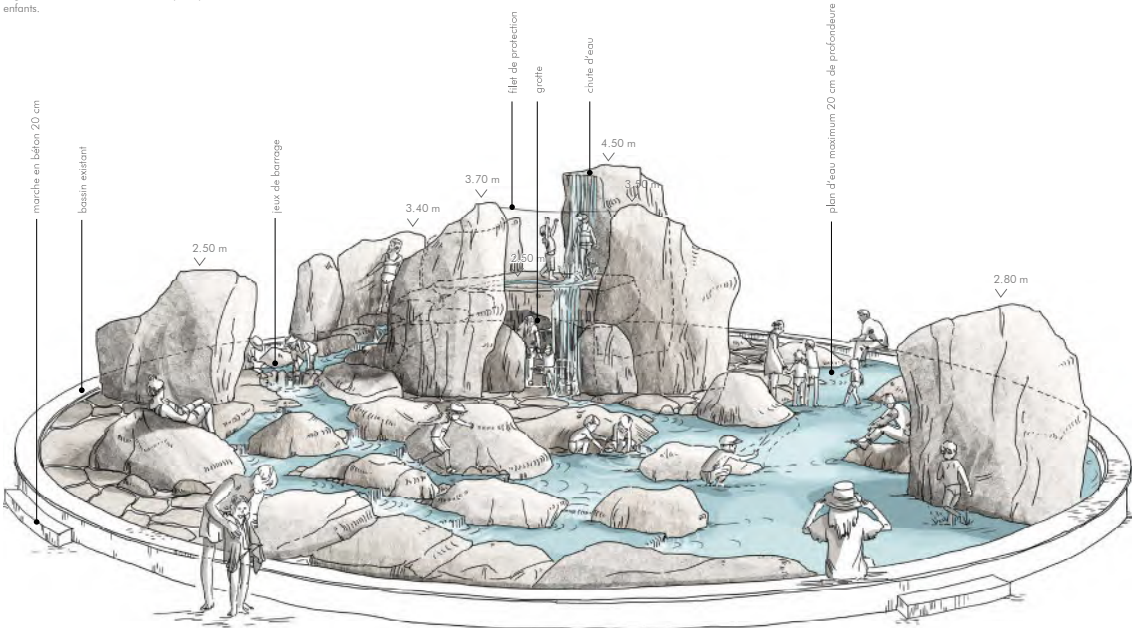
Les usages sont variés ; jeux de transfert d'eau ou de barrages le long du torrent, immersion sous la cascade, bains de pieds dans le plan d'eau ou encore jeux de grimpe et de cache-cache sur et sous la formation rocheuse. En hiver, le paysage est mis à sec mais on peut continuer à y grimper, se cacher dans les grottes, observer la vue depuis la plateforme ou faire des jeux de billes sur les pentes de la rivière.

LES ALLUVIONS

Les crues régulières du Veyvesse, particulièrement intenses lors des orages estivaux, mobilisent de grandes quantités de sédiments et charrient des branches et des troncs. L'espace de jeux au nord reprend ce paysage alluvionnaire composé de graviers, de rochers et de branches et les formations arbustives s'inspirent des saules arbusives alluviales. Cet espace permet l'expérimentation notamment par le toucher et le jeu avec différents matériaux. Les passerelles, troncs d'arbres ou encore cordages permettent des jeux d'équilibre proche du sol. Ce lieu est donc particulièrement adapté aux tout-petits (dû à la proximité de la garderie).

LES FOURRÉS

Sur l'espace au sud, les buissons rappellent la végétation dense bordant la Veveyse. Les plantes, aux formes libres et de hauteurs et essences variables, forment une sorte de labyrinthe qui demande à être parcouru pour découvrir des jeux de bascules, d'équilibre ou encore un lieu calme pour s'asseoir. La végétation reste suffisamment basse pour permettre une bonne visibilité sur les enfants.



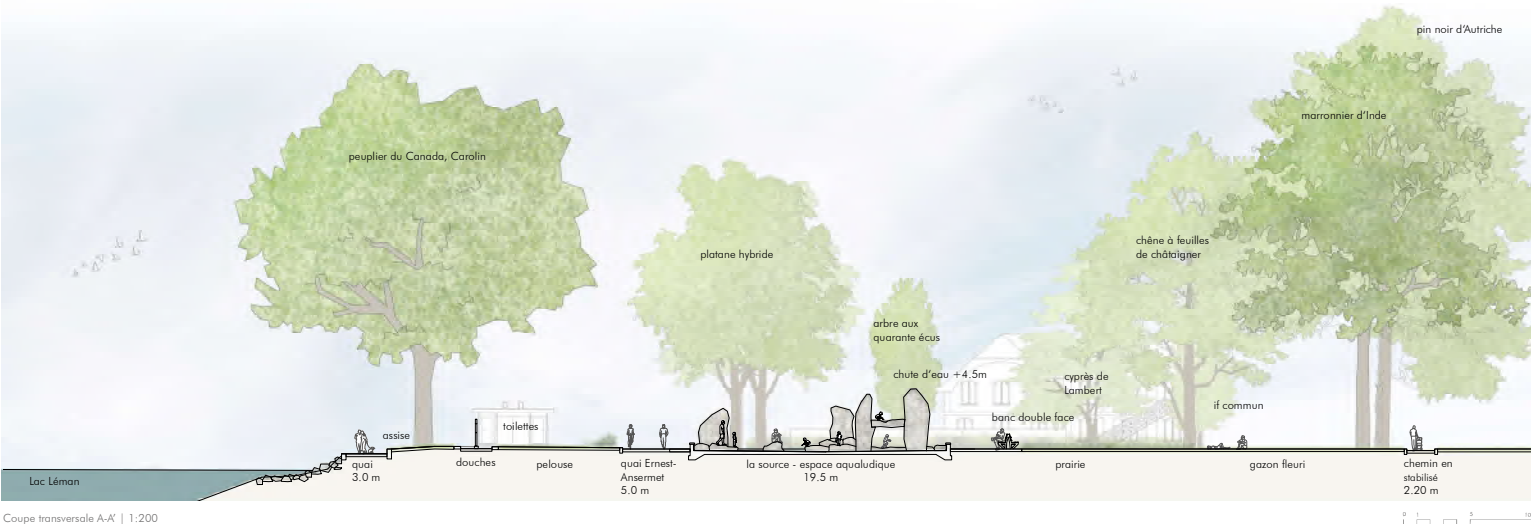
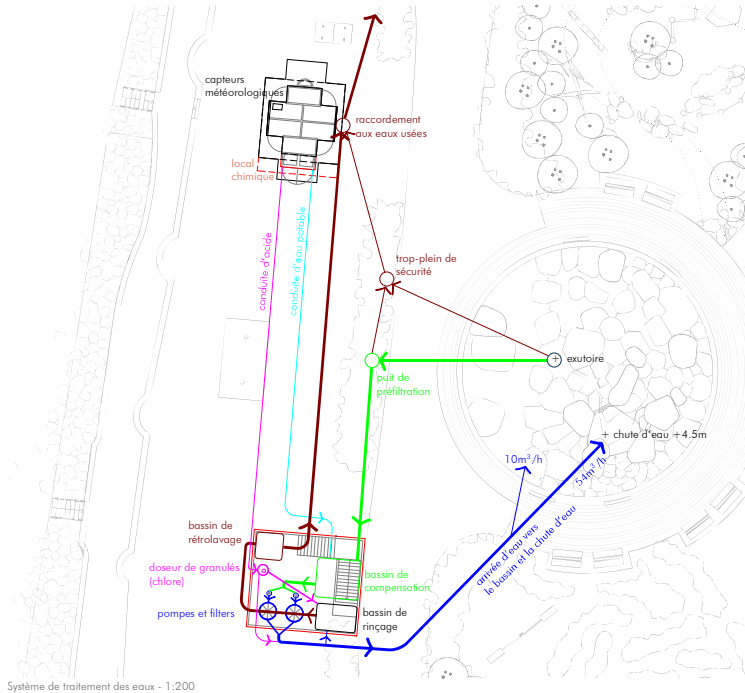
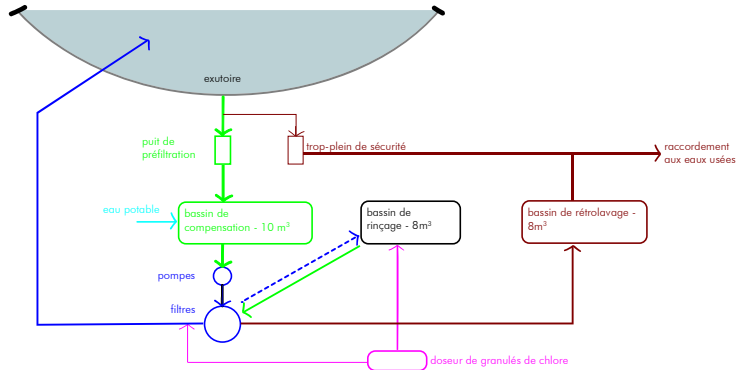
ASPECTS TECHNIQUES

Les installations techniques ont été dimensionnées pour un débit d'environ 60m3 par heure ; nonante pourcents part vers la chute d'eau centrale et les dix pourcents restants vers le plan d'eau en contre bas.

Le traitement des eaux de la place de jeux se fait par une installation de filtres à sable de type ZA conforme à la norme SIA 385/9. L'eau est évacuée vers le bassin de compensation via un puit de préfiltration. Elle est ensuite pompée à travers les filtres à sable. L'eau purifiée est alors re-chlorée et pompée vers la place de jeux. Le bassin ringé sert au nettoyage des filtres. L'eau y arrive purifiée après filtration, du chlore y est ajouté puis l'eau est reconduite en grande quantité vers les filtres pour permettre un bon nettoyage. L'eau part ensuite au bassin des eaux usées de rétro-lavage ; l'eau y est évacuée en continu vers la STEP avec un faible débit (max 5 l/s) ou vers la canalisation des eaux pluviales via un filtre à charbon actif.

La nuit, la place jeux est mise à sec, l'eau est stockée dans le bassin d'accumulation et circule en circuit fermé dans le local technique. Ainsi le matin, avant d'être rempli le bassin pourra être nettoyé des impuretés, excréments ou éventuels débris de verres. Lors de pluie ou de température fraîche, les capteurs météorologiques permettent d'éteindre la circulation de l'eau automatiquement.

Les installations techniques sont protégées des forts gels par un chauffage déclenché par sonde ainsi que de l'humidité excessive par un déshumidificateur et une ventilation accompagnée de grilles d'air extérieur. Les installations sanitaires tel que bac de lavage, robinet de jardin et compteur d'eau sont prévues. Selon les désirs de la commune, l'installation de filtration et traitement des eaux peut aussi se faire par un système naturel sans chlore. (selon les normes FLL)



6.5 Projet n°5 LA BAIGNEUSE

Architecte U 15, Eligio Novello, Vevey

Collaborateur·trice Salomé Houllier-Binder

Le projet s'appuie sur une lecture de l'évolution historique du parc et relève des indices formels qui induisent une interprétation métaphorique du parc : la baigneuse. Cette métaphore a charge de garantir l'unité du parc. L'attitude cherche à allier signification symbolique et fonction.

L'ouvrage du bassin est maintenu, des mesures en améliorent l'usage : réhaussement du fond avec pente, eau affleurante jusqu'à 20 cm de profondeur, différents jets d'eau, marche-pied-assise, anneau en dur et banc circulaire.

Aménagée pour la baignade, la rive est composée d'une succession de strates minérales dont les différentes textures soutiennent les fonctions : galets du lac, mur de rive, terrasse pavée, esplanade, douches.

La place de jeux existante est démolie et déplacée à l'autre extrémité du parc, à l'ombre du grand cèdre.

Entre ces deux pôles s'étend le parc, parc qui s'ouvre sur le lac et qui cherche, au travers de la nouvelle place de jeux, à s'inscrire dans le quartier.

La promenade du Quai d'Arabie est supprimée au profit de la traversée par l'intérieur du parc.

Des équipements d'urban training complètent de part et d'autre de la passerelle de la Veveyse le nouveau skatepark.

La proposition améliore le rapport au lac, tant dans l'expression du site que dans les usages. La mise en relation de la matérialité du quai de part et d'autre de la Veveyse est à l'échelle du paysage du lac.

Le retrait entre la nouvelle esplanade de rive, traversée par le flux de la promenade des quais, et l'aire du bassin reconnaît de manière apaisante les différences d'usages.

Le bassin est traité avec finesse et économie.

La pétillance de la métaphore de *la baigneuse* ne convainc toutefois pas, la relation entre les mesures et le discours est absconse. Les qualités sensibles du parc en sont effacées.

La place de jeux déplacée hors périmètre ne répond pas au cahier des charges.

LA BAIGNEUSE

Evolution historique

Entre 1733, date de l'implantation de la marbrerie et de la villa DORET, et 1980, soit peu après que le centre professionnel d'arts appliqués soit implanté, le dessin du vaste espace végétal qui tient lieu de parc à ces deux entités est progressivement redéfini.

La composition de 1889, axiale et centrifuge irradiant depuis la marbrerie, axée sur la Veveyse et le sud et se prolongeant initialement jusqu'au lac, est progressivement remplacée depuis 1973 par une nouvelle composition, orientée vers le lac et l'ouest.



Vers 1980, cette modification d'orientation, qui se renforce par un gain des rives sur le lac en direction de l'Ouest, est accompagnée d'une redéfinition complète du tracé des chemins.

Initialement nombreux et essentiellement voués à la découverte sensorielle et spatiale du paysage végétal du parc, ils sont redéfinis au profit d'un tracé formel reliant un dispositif composé de 3 bassins, 2 petits en amont et 1 majeur en aval, qui caractérisent l'ensemble du parc de 1978 à nos jours.



Le parc Doret - La métaphore de la baigneuse

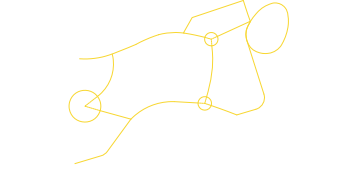
Dès cette date, le tracé des chemins et la position des bassins, les diverses formes paysagères, se révèlent comme un ensemble doté de deux, en filigrane des lectures primaires.

Le dessin d'une femme allongée, reconnaissable à sa tête inclinée en amont du parc qui annonce le reste de son corps en aval, constitue la première partie d'une composition végétale unifiée.



La tête de la baigneuse en amont du Parc. Un espace végétal précis enserré de charmilles et occupé par un cèdre majestueux

En aval, les tracés des chemins prend orme et marque la ligne de ses épaules, de son buste, de ses hanches et de ses jambes.



Bassin amont (est et ouest): Les seins

Les deux bassins-fontaine situés en amont du parc symbolisent ses seins de la figure, alors que le bassin principal, en aval du parc, représentant son bas-ventre, ou sa matrice, complète le dispositif d'un ensemble sculpté à même le paysage du parc.



Le dessin de la baigneuse endormie sur son bras, allégorie de la femme, mère nourricière et mère nature, s'impose toute entière à la perception du curieux.



Bassin aval - Le bas-ventre, la matrice qui renferme et donne la (les) vie(s)

Indices et pistes de développement

Les sculptures de Frederic Muller, disposées à la même époque dans la partie supérieure du parc et représentant deux corps couchés aux formes rondes et pleines, sont un indice et un accompagnement à la lecture globale de l'espace et de son dessin caché. Ce message est probablement en lien direct avec la mission du centre d'arts appliqués.



Le parc devient œuvre de Land-Art, métaphore de la maternité, et dépasse sa vocation de lieu de délasserment en incitant l'usager à une lecture symbolique.

Des milliers d'enfants auront pris leur bain dans la matrice de la baigneuse sans savoir qu'ils participaient à tableau métaphorique de la naissance.

La composition des nouveaux aménagements

La précision du dispositif en place et sa valeur symbolique, sont indubitablement à préserver dans leur intégrité et leur cohérence.

Ils invitent à valoriser et conserver chacun des éléments constitutifs de cette composition, en particulier la position et la taille des bassins ainsi que leurs relations aux cheminements, tout en les requalifiant pour en faire des lieux fonctionnels.

Tout élément fonctionnel requis par le projet doit enfin contribuer à renforcer le dessin des parties sans les altérer, et à participer à sa symbolique.

Posture patrimoniale

La découverte du dessin emblématique du parc conduit à s'insérer dans une réflexion fondée sur la continuité, le renforcement, la perdurance et d'amélioration des dispositifs en place, plus que dans une logique de remplacement et d'aménagement libre.

- Le caractère de « jardin » unifié est renforcé.
- Les surfaces végétale sont libérées et unifiées
- Les matériaux en place sont maintenus et complétés
- L'articulation entre la promenade et le parc clarifiés

Surfaces et entités

Conscients que le parc fonctionne comme un tout, qu'il est porteur d'une haute charge symbolique, il est proposé que chacune de ses parties soit valorisée à l'avenir selon une logique qui fait sens et non seulement fonction.

Une priorité est mise à la recherche de la valeur symbolique de chaque fonction dans le but de la mettre en concordance avec le dessin du parc.

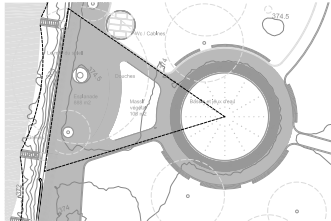
La figure de la baigneuse, considérée du haut vers le bas, ou de l'amont vers l'aval, le parcours le long de son corps devient une expérience initiatrice, une découverte progressive qui va de la terre au lac à travers les diverses manières d'appréhender les espaces du parc et les diverses qualités d'eau par le jeu.

Portée des interventions

Le constat lié à ce patrimoine livré avec délicatesse et discrétion induit la nature et la portée des interventions

Le projet se concentre et se borne à remettre en synergie les aspects formels, à portée symbolique, et fonctionnels du parc, requis par son usage contemporain.

Il tend à réunifier, ordonner et préciser par la clarification des surfaces, leur unification et leur prolongement en suivant la logique de la baigneuse, la rencontre du parc et du lac.



Le parc - La promenade - Le quai - Les grèves - L'eau - Lien

Pièce maîtresse de la composition, le bassin principal est maintenu, réaffecté et mis aux normes de sécurité.

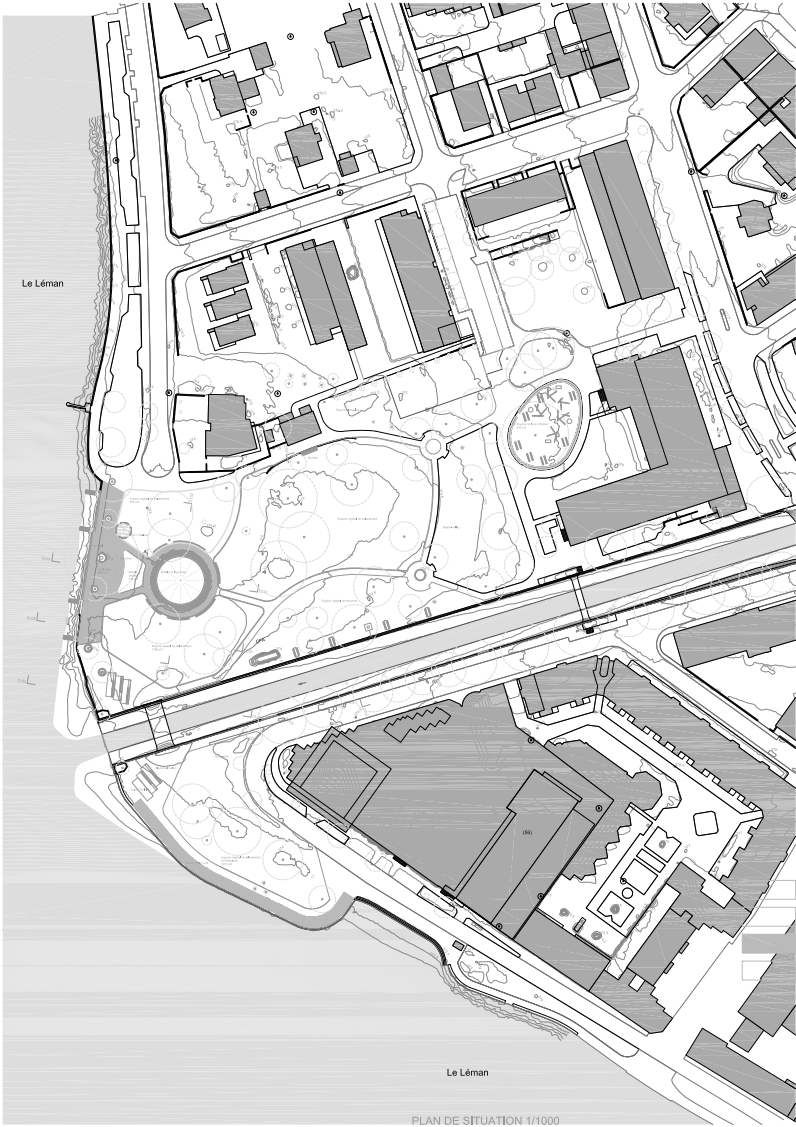
L'intégralité de la construction existante (dallage, murets) est maintenue. Son infrastructure est modernisée tout en visant la conservation et son caractère de plan d'eau.

Son fond est relevé et mis en pente et son accès facilité par une couronne, mi marche-pied mi-banc, qui l'enserme.

Les jeux d'eau du bassin majeur alternent les expressions de surface. Entre plan d'eau initial (à profondeur limitée - 19) et surface asséchée ponctuée de jets.

Le bassin est enserré dans son écran de verdure et séparé de la promenade. Son espace est relié et articulé avec les rives du lac par une esplanade, façon de promenade redimensionnée et repositionnée, qui le relie aux rives.

Les dispositifs d'escaliers allongés et scandés servent la baignade et contribuent à la renaturation du lac et de ses grèves. Elancés, ils deviennent les points d'ancrage des bancs de galets nomades, stabilisés et exemptés de rochers.



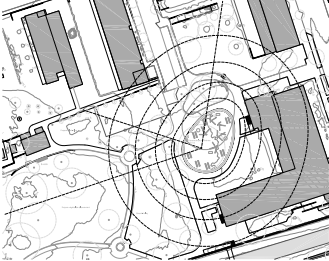
Les jeux d'enfants - Le lien avec les quartiers

Le parc à chiens, source de nombreuses tensions, est remplacé par les jeux d'enfants.

Le jeu, source de partage, d'apprentissage, et première forme d'acquisition du savoir, est re-situé symboliquement dans la forme de tête de la baigneuse.

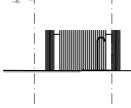
Cet espace parfaitement dessiné et finement délimité par une haie de charmilles, sécurisé, pacifié et ombragé, dialogue avec le parc et les quartiers d'habitation environnants.

Le parc se tend d'amont en aval par la répartition équilibrée de ses activités de délasserment, ludiques et sportives, situées dans des espaces adaptés et judicieusement valorisés.



Cabines et Sanitaires

Les éléments de construction de l'édicule (toiture débordante, façades en béton) sont déposés ou habillés d'une nouvelle peau boisée. D'ouvrage, l'objet acquiert le statut et l'apparence d'un mobilier urbain à la forme fluide et compacte.

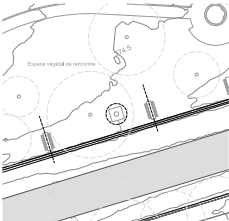


Le Quai de l'Arabie. Le mur de berge de la Veveyse.

Ce tracé direct que le regard embrasse d'un coup d'oeil depuis le haut du parc jusqu'au lac est soumis à digression. De littéral, il devient imaginaire. Le tracé s'écarte de l'axe tracé et embrasse un espace de transit rendu à l'usage.

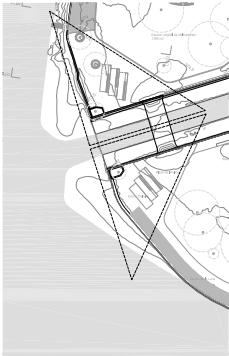
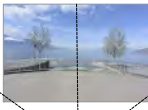
Le mur acquiert une fonction d'adossement et de limite du parc grâce à la suppression du chemin du quai le bordant et qui le définit comme accompagnement d'un transit sans intérêt, car sans vue sur la rivière.

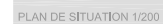
La zone de grill existante est complétée par des tables, incitant à l'usage de Fêtes ou repas.



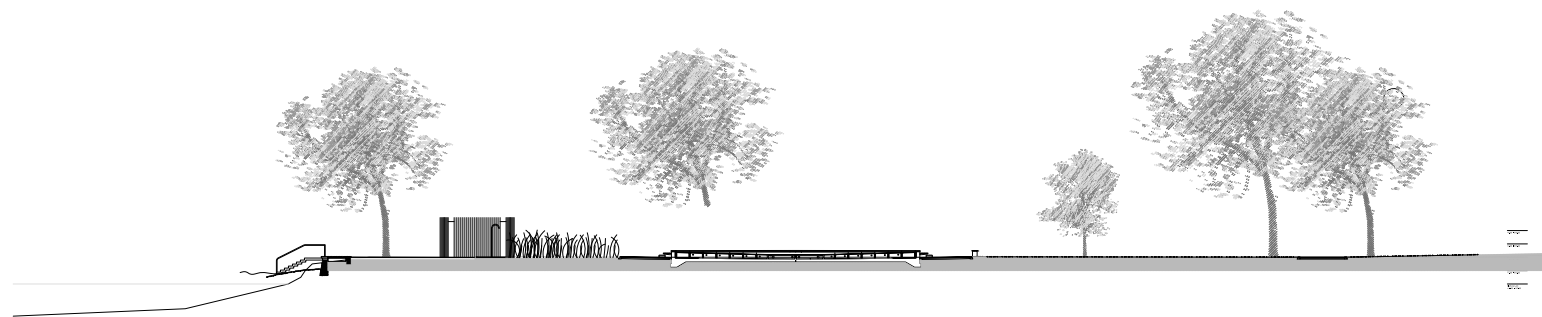
L'embouchure de la Veveyse

Les deux places situées de part et d'autre de la Veveyse sont redéfinies dans une composition analogue et symétrique

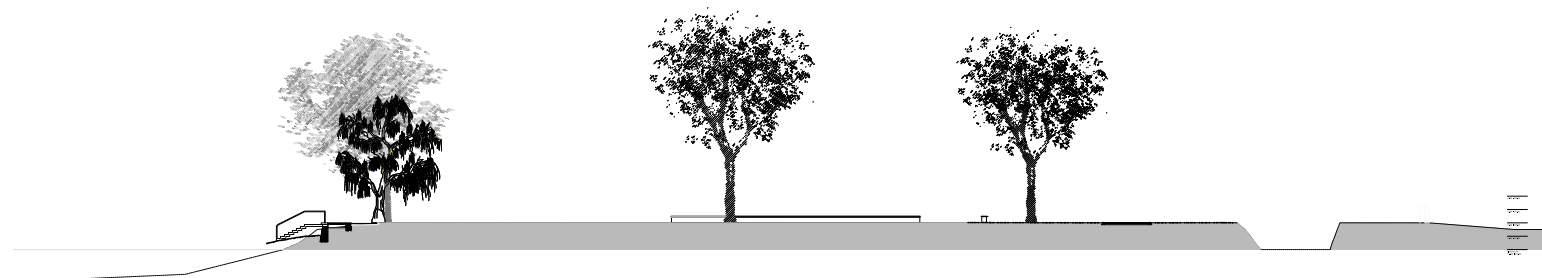




LA BAIGNEUSE



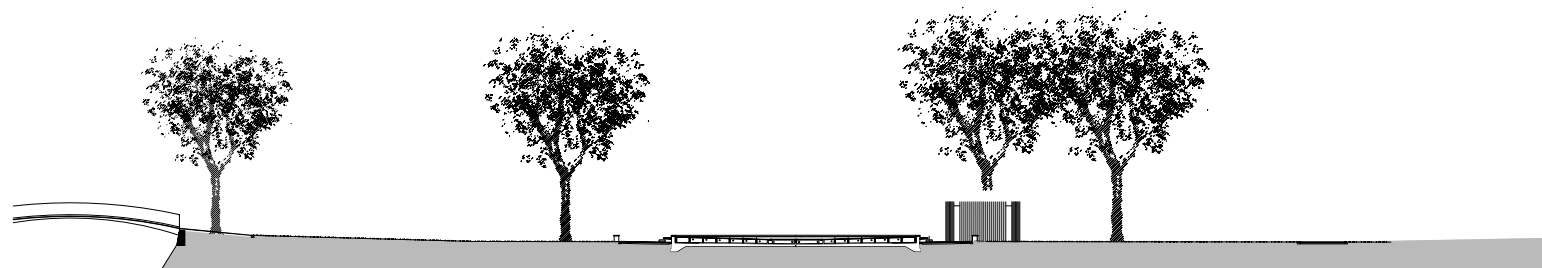
COUPE CL01 1/200



COUPE CL02 1/200



COUPE CL03 1/200



COUPE CT01 1/200

